

**ROYAUME DU MAROC
PREMIER MINISTRE
MINISTERE CHARGE DE LA POPULATION
DIRECTION DE LA STATISTIQUE**

**ENQUETE NATIONALE SUR LES NIVEAUX DE VIE
DES MENAGES 1997/1998**

**INSTRUCTIONS POUR LE REMPLISSAGE DU
QUESTIONNAIRE PRINCIPAL**

OBJETS, DOMAINE ET UNITÉS D'OBSERVATION

1. Considérations générales:

Pour dégager les moyens et mesures à mettre en oeuvre visant à atteindre les objectifs économiques et sociaux de la nation, il est nécessaire de connaître les différents aspects des comportements économiques des ménages. L'enquête sur les niveaux de vie se révèle à cet effet un instrument d'observation assez puissant dans la mesure où elle permet de collecter de précieuses et nombreuses informations se rapportant aux divers aspects des conditions de vie des ménages.

Ainsi, la réussite d'une telle opération statistique repose sur la qualité du travail qui sera fourni par les contrôleurs et enquêteurs. En effet, ces derniers représentent l'unique lien entre les enquêtés et les organisateurs de l'enquête.

Pour que le travail soit bien mené selon les principes établis, le personnel de collecte doit connaître toutes ses étapes.

Pour vous s'acquitter convenablement de vos tâches:

- a) Vous devez être attentifs au moment de la formation.
- b) N'hésitez pas à demander davantage d'explications au cas où vous ne comprenez pas une instruction.
- c) Vous devez être en contact permanent avec les formateurs pour résoudre toute difficulté qui pourrait surgir au moment de la formation.
- d) Soyez assidus aux séances de formation, car aucune absence ne sera tolérée et ce pour ne pas perturber le bon déroulement de cette formation.

L'enquête sur les conditions de vie des ménages est, sans contredit une enquête à objectifs multiples. Elle fournit de précieuses informations sur divers aspects des niveaux de vie des ménages.

2. Objectifs de l'E.N.V.M.:

L'enquête sur les niveaux de vie des ménages aura pour objectifs:

a) de renforcer la capacité du Ministère du Plan à concevoir, à réaliser, à traiter et à analyser les données des enquêtes multi-sectorielles se rapportant à la mesure des niveaux de vie;

b) de fournir rapidement et en permanence des données transversales et longitudinales sur les conditions de vie de la population. L'enquête couvrira un plus grand nombre de variables que les enquêtes précédentes et fera donc mieux ressortir les liens existants entre les différents déterminants économiques et sociaux, à caractère conjoncturel ou structurel, du niveau de vie;

c) d'analyser et de suivre un ensemble d'indicateurs socio-économiques de développement, pris isolément et aussi dans le contexte d'un système intégré de données sur les ménages. Ces indicateurs serviront à étudier la situation présente et les perspectives futures de l'évolution sociale de la société marocaine;

d) de fournir une base de données pour l'élaboration des politiques sociales permettant, d'une part de créer les conditions d'une meilleure insertion sociale en agissant sur les conditions de vie (éducation, emploi, logement, santé,...), et d'autre part, de donner à certaines catégories sociales, se trouvant dans des situations très précaires, une plus grande capacité d'auto-suffisance;

e) d'évaluer l'efficacité des programmes gouvernementaux sociaux actuels dans leur lutte contre la pauvreté et la précarité;

f) d'identifier et d'analyser les caractéristiques des groupes sociaux les plus touchés par les politiques de réajustement structurel de l'économie et vers lesquels l'assistance sociale de l'Etat doit s'orienter;

g) d'analyser l'utilisation des services communautaires et sociaux fournis par l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé et leurs effets sur le bien-être de la population;

h) d'approfondir l'analyse des divers aspects du niveau de vie de la population et de son évolution;

i) de saisir les inégalités entre les différentes couches sociales et les différentes régions du pays;

3. Domaine et unités d'observation:

3.1 Champ de l'enquête: L'enquête s'effectuera auprès des ménages privés résidant au Maroc indépendamment de la nationalité de leurs membres.

L'enquête sera réalisée au niveau national et touchera toutes les régions économiques du pays. Néanmoins, seront exclus du champ de l'enquête:

1. Les personnes sans abri et les nomades.
2. La population étrangère membre du corps diplomatique et résidente dans les consulats et ambassades.
3. Les personnes (nationaux et étrangers) résidentes au Maroc en voyage à l'étranger pour une période effective ou probable dépassant 6 mois.
4. Les personnes constituant la population comptée à part, on trouve dans cette catégorie:
 - a) les militaires, logés en casernes, quartiers et camps assimilés;
 - b) les personnes en traitement dans des établissements hospitaliers pour une durée dépassant six mois;
 - c) les détenus dans les établissements pénitentiaires pour une durée supérieure à six mois;
 - d) les pensionnaires des maisons d'éducation surveillées;
 - e) les personnes recueillies dans les maisons de bienfaisance, hospices et asiles.

3.2 Ménage:

Un ménage est un groupe de personnes, parents ou non, qui dorment habituellement dans une même résidence principale et, dans une mesure plus ou moins grande, pourvoient en commun aux besoins essentiels de leur existence, c'est-à-dire les dépenses pour se loger, se nourrir, s'habiller et se soigner essentiellement.

Le ménage peut être:

a) Soit un ménage d'une seule personne (ménage individuel) c'est-à-dire une personne qui pourvoit à ses propres besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sans s'associer avec d'autres personnes pour former un ménage multiple.

b) Soit un ménage multiple, c'est-à-dire un ensemble de deux ou plusieurs personnes, parents ou non, qui occupent toute une partie d'une unité d'habitation et qui pourvoient en commun à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux.

Il est à noter que la façon dont les membres d'un ménage multiple mettent en commun leurs revenus et leurs dépenses peut varier d'un ménage à un autre.

Un ménage peut occuper:

- Un (ou une partie du) logement;
- Plusieurs logements;
- Une chambre dans un hôtel, fendak, ou une institution assimilée;
- Un logement à usage professionnel: cas d'un commerçant qui réside dans sa boutique;

- Un logement dans un établissement: entreprise, école, administration, base militaire, etc...

Cependant, un ménage ne peut avoir plus d'une résidence principale.

3.3 Logement: C'est un local formé par une ou plusieurs pièces destinées à l'habitation ou à des usages professionnels, et possédant une (ou plusieurs) entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un couloir ou un escalier en commun à l'intérieur de l'immeuble (ou de la maison) ou d'une cour.

On ne doit pas confondre la notion de logement avec celle du ménage. En effet, dans un même logement peuvent cohabiter plusieurs ménages.

De même un ménage peut occuper deux logements différents (ayant des entrées directes différentes).

Il est à noter que le logement destiné à l'habitation peut être occupé en tant que logement de résidence principale ou bien en tant que logement de résidence secondaire.

Un logement, qui est utilisé à la fois pour l'habitation et les usages professionnels, sera considéré comme une unité d'habitation.

Les logements d'habitation vacants sont ceux généralement disponibles pour la location ou la vente.

3.4 Résidence principale: C'est une unité d'habitation (une pièce ou plusieurs pièces, un logement, etc...) occupée par le ménage (ou que le ménage compte occuper) en tant que sa résidence habituelle.

On entend par une "personne occupe habituellement une résidence principale" le fait qu'il y dorme ou compte y dormir pour une durée égale ou supérieure à six mois.

Par conséquent, ne sera pas considérée comme "occupant habituellement une résidence principale" enquêtée, toute personne:

i- Qui réside dans un établissement destiné aux ménages collectifs depuis six mois et plus, même si elle se trouve avec le ménage interviewé au moment de l'enquête (sauf pour les cas particuliers signalés ci-haut).

ii- De passage: visiteur, invité, bonne ne passant pas la nuit chez le ménage.

3.5 Résidence secondaire: C'est une unité d'habitation d'un ménage qui est mise à sa disposition à n'importe quel moment de l'année, et qui n'est (ou ne peut-être utilisée) utilisée que durant des vacances, des congés, des week-ends, etc... par les membres de ce ménage propriétaire.

Une résidence ne peut être à la fois principale pour un ménage et secondaire pour ce même ménage ou d'autres ménages. Par conséquent, l'enquêteur est amené à s'assurer auprès de chaque ménage enquêté possédant une résidence secondaire que celle-ci est disponible pour ses besoins de vacances, de repos à n'importe quelle moment de l'année, et ne peut être prise comme résidence principale d'un autre ménage.

Cas particulier: Une unité d'habitation occupée en tant que résidence secondaire et disposant d'un gardien, sera considérée comme unité d'habitation ayant deux logements dont l'un est habité comme résidence principale par le gardien, l'autre occupé en tant que résidence secondaire par le ménage propriétaire.

Pour les strates d'habitat "Luxe" et "Moderne", les enquêteurs doivent s'assurer que l'interview est mené avec le "résident principal" mais non avec le "gardien résident" ou "femme de ménage résidente".

3.6 Lieu d'enquête des ménages échantillons: Les ménages seront enquêtés dans leur logement de résidence principale. Par conséquent, on ne prendra pas en compte au moment de l'enquête des ménages se trouvant dans leur logement secondaire c'est-à-dire le logement utilisé par le ménage ou l'un de ses membres pour vacances, pour repos, etc...

Aussi, il arrive que des ménages louent un logement ou une pièce avec un ménage pour une courte durée en vue de passer leurs vacances et congés pendant l'été ou les congés scolaires. Ces ménages ne seront pas observés.

Remarque importante: S'assurer que le ménage interviewé se trouve dans sa résidence principale.

PRESENTATION DU QUESTIONNAIRE

Le présent document se propose de présenter les instructions communes à toutes les sections du questionnaire ainsi que la procédure à suivre lors de la collecte des données auprès de chaque ménage. Ces instructions sont d'une importance tellement vitale. Leur ignorance signifie tout simplement l'incapacité de l'enquêteur à réaliser sa tâche convenablement. Avant d'aborder les instructions, ce chapitre se propose de présenter le questionnaire (contenu et caractéristiques).

A. Caractéristiques du questionnaire :

Comme vous le constatez, le questionnaire est volumineux, vu l'objet même de cette enquête dont l'approche nécessite la prise en compte d'une multitude d'aspects intéressant les aspects des conditions de vie de la population. Même si l'enquête est très ambitieuse, le questionnaire établi vous facilitera la tâche et n'exigera de votre part aucun effet de mémoire à condition de respecter les instructions de base suivantes.

1/ Le questionnaire est auto-guidé : Une fois que vous vous démarrez l'interview du ménage, les indications et les tests notés au niveau de chaque question vous guideront et vous serviront d'encadrement dans le remplissage du reste des questions. Lisez donc toutes les instructions d'une manière attentive et ce au niveau de chaque question. Les possibilités qui peuvent se présenter sont les suivantes:

*/ Absence d'instruction ou de renvois : Cela signifie que vous continuez l'interview en posant la question suivante ou en passant à la partie suivante.

**/ Existence de renvois : Dans ce cas, vous avez à vous assurer s'il s'agit d'un renvoi dû à ce que la réponse a coïncidé avec une modalité donnée, d'une partie de modalités, de toute la question ou de toute la partie d'une section. Ces renvois vous permettent de passer également d'une personne à une autre.

2/ Le questionnaire est près-codifié : La majorité des questions portent les codes qui leur sont réservés. Vous n'avez donc qu'à décider de la modalité de réponse cohérente avec la déclaration de l'enquêté pour porter le code de cette modalité dans la case correspondante. Pour la plupart des questions, vous inscrivez uniquement ce dernier sauf pour les questions dont la codification nécessite le recours à la nomenclature appropriée (diplôme, profession, activité économique,...). Ceci exige que les codes soient lisibles, sinon il n'y aura aucune possibilité de les rectifier sauf le retour éventuel chez le ménage objet du questionnaire.

3/ A un membre, un numéro d'ordre unique : Chaque membre du ménage porte un seul et unique numéro d'ordre de la première à la dernière page du questionnaire. Autrement dit, si vous affectez un code d'ordre à une personne dans la partie de la composition du ménage, cette personne portera toujours ce même code dans toutes les parties et toutes les sections du questionnaire. La page portant ces codes sera intégrée au questionnaire définitif de façon à ce qu'elle reste sous vos yeux sans que vous soyez obligés de feuilleter le questionnaire.

4/ Interviewer personne par personne : Au niveau de chaque section ou partie d'une section, il vous sera plus facile de renseigner les questions pour une personne jusqu'à ce que vous butiez sur un renvoi à une autre partie ou un autre module. A ce moment vous passez à la seconde personne et ainsi de suite.

5/ Exiger l'interview de la personne concernée : Et ce surtout lorsque vous vous rendez compte que le répondant ne peut pas bien vous renseigner. Ne prenez jamais comme répondant les "bonnes", les gardiens et les enfants. Pour plusieurs parties du questionnaire, l'interview de l'intéressée s'impose de soi.

B. Contenu du questionnaire :

Le questionnaire de l'enquête sur les niveaux de vie est présenté sous forme de modules. Chacun de ces derniers comporte généralement une ou plusieurs parties. Les différents modules seront programmés selon l'organisation du travail au terrain.

Les modules du questionnaire sont les suivants:

Section et n°	Partie	Désignation
Signalétique 0	-	- Environnement géographique du ménage
Démographie 1	A B C	- Caractéristiques démographiques des membres du ménage - Renseignements sur le père - Renseignements sur la mère
Habitation 2	-	- Conditions d'habitation
Energie 3	A B C D E F G H I J K	- Electricité - Gaz - Batteries - Piles - Bois - Charbon de bois - Pétrole lampant - Bougies - Résidus végétaux ou animaux - Energie solaire - Autres formes d'énergie
Education 4	A B C D E F	- Statut de fréquentation des établissements d'enseignement général - Caractéristiques de l'enseignement général suivi par des personnes âgées de 35 ans - Formation professionnelle - Dépenses de scolarisation et de formation

		G	- Fréquentation d'un M'sid ou établissement
		H	d'enseignement religieux
			- Education des adultes (15 ans et plus)
			- Alphabétisation
			- Apprentissage d'un métier manuel
Santé	5	A	- Soins médicaux
		B	- Soins dentaires
		C	- Couverture sociale
		D	- Consultation des médecins
		E	- Acquisitions des plantes officinales
		F	- Acquisitions des médicaments
		G	- Analyse médicale et examen radiologique
		H	- Hospitalisation
		I	- Consultation du personnel paramédical
		J	- Consultation des guérisseurs traditionnels
		K	- Vaccination des enfants

Activité	6	A	- Détermination du type d'activité
		B	- Caractéristiques des inactifs
		C	- Caractéristiques des chômeurs
		D	- Caractéristiques de l'ensemble des actifs
		E	- Travail au cours des 12 derniers mois
		F	- Revenus salariaux
		G	- Mobilité professionnelle
Biens durables	7	-	- Inventaire des biens durables
Transport		A	- Véhicules

8	B C	- Vélo-moteurs - Bicyclettes
Vacances 9	-	- Vacances
Migration 10	-	- Migration
Fécondité 11	A B C D	- Fécondité - Santé de la mère et de l'enfant - Nutrition des enfants de moins de 24 mois - Dépenses des nouveaux-nés
Crédit 12	A B C	- Emprunts - Prêts - Epargne
Transfert 13	A B C D	- Transferts reçus en espèce - Transferts reçus en nature - Transferts versés en espèce - Transferts versés en nature
Emploi indépendant non agricole 14	A B C D E	- Identification des emplois indépendants - Dépenses des entreprises - Recettes des entreprises - Condition d'emploi des salariés - Capital des entreprises
Agriculture 15	A B C D E F G H I J K	- Renseignements sur les parcelles - Cultures - Plantations - Intrants agricoles - Produits dérivés des cultures - Bétail possédé - Produits d'origine animale - Entraide pastorale - Dépenses pastorales - Equipements agricoles - Emprunts pour usage professionnel
Revenus non relevés par	-	- Revenus non relevés par ailleurs

3- Taille de la ville:

Indiquer la taille de la ville où se trouve le ménage à enquêter. La répartition des villes par taille a été faite à partir des résultats du R.G.P.H. 1994.

Si le ménage enquêté réside en milieu rural, la question reste sans objet. Par contre s'il réside en milieu urbain, toutes les villes du Royaume ont été classées selon les modalités suivantes:

- 1- Casablanca: C'est la grande métropole du pays
- 2- Grande ville: Ce sont les villes ayant plus de 100 000 habitants à l'exception de la ville de Casablanca
- 3- Ville moyenne: Ce sont toutes les villes ayant entre 20 000 et moins de 100 000 habitants
- 4- Petite ville: Ce sont toutes les villes ayant moins de 20 000 habitants.

4- Préfecture ou province:

Ecrire le nom de la province ou de la préfecture où se trouve le ménage que vous allez enquêter.

Porter également le code à 3 chiffres correspondant.

Exemple:

Province d'AL HOCEIMA

0 5 1
| | |

5- Cercle:

a) Milieu urbain:

- Si vous travaillez dans une municipalité, mettre un trait oblique sur le "pointillé" et "0" dans la case réservée au cercle.

- Si vous travaillez dans un centre urbain appartenant à une commune rurale, indiquer le nom du cercle avec le code correspondant.

b) Milieu rural:

Inscrire le nom du cercle auquel appartient l'unité primaire enquêtée, en indiquant le code correspondant dans la case réservée à cet effet.

6- Commune

11 - Adresse du ménage:

Indiquer clairement l'adresse complète du ménage à enquêter. La précision dans la transcription de l'adresse permet de retrouver facilement le ménage en cas de nécessité.

SECTION 1: CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MEMBRES DU MENAGE

Il est primordial pour une enquête d'énumérer tous ceux qui font ordinairement partie du ménage, car tout oubli (ou ajout) d'une personne se traduit par des sous-estimations (ou sur-estimations) des caractéristiques que l'on veut saisir à travers l'enquête.

Définitions

1. Membre du ménage

Sera considérée comme membre du ménage, toute personne qui au moment de l'enquête satisfait aux conditions suivantes:

- a- Sa résidence principale est celle du ménage enquêté.
- b- Elle dépend économiquement du ménage, c'est-à-dire que ses dépenses pour ses besoins alimentaires et autres besoins vitaux sont communes avec celles du ménage.

Un membre du ménage peut être :

- a- Présent : S'il se trouve dans sa résidence principale au moment de

l'enquête, ou doit y revenir au moment de l'enquête.

b- Temporairement absent : S'il est absent de sa résidence principale pour une durée inférieure à 6 mois.

Remarques : Il est à noter que :

i- Un pensionnaire (personne logée et prenant au moins le déjeuner ou le dîner avec le ménage) sera pris comme membre du ménage.

ii- Un domestique logé et prenant ses repas avec un ménage fait partie de ce ménage.

iii- Les personnes se trouvant au moment de l'enquête, dans les établissements de la population comptée à part et comptant s'absenter pour une durée inférieure à six mois, seront prises pour membres absents du ménage.

iv- Les élèves et étudiants absents au moment de l'enquête, mais qui se trouvent dans des internats ou cités universitaires seront considérés comme membres du ménage.

2. Chef du ménage

Avant de dresser la liste des membres du ménage suivant la définition dégagée ci-dessus, il y a lieu de déterminer le chef du ménage, c'est à dire la personne qui est considérée par les membres du ménage comme tel, participe généralement pour la plus grande part aux dépenses du ménage (soutien économique) et a généralement la responsabilité de la gestion de ses dépenses.

Chaque ménage doit avoir un chef. Celui-ci doit vérifier la définition du membre du ménage.

Une personne qui occupe seule un logement est considérée comme chef de ménage.

3. Noyau familial

Le noyau familial est constitué des parents et de leurs enfants célibataires et membres du ménage. Les ascendants (parents hébergés par des enfants non célibataires) et les descendants non célibataires (enfants mariés, veufs ou divorcés) forment autant de noyaux familiaux.

Toute personne appartient ainsi à un et un seul noyau familial.

PARTIE A:

Question 2: Nom et prénom des membres du ménage

Adressez-vous au répondant et posez-lui la question suivante:

Quelles sont les personnes qui vivent habituellement avec vous dans ce logement?

L'interviewé vous donnera la liste des personnes qu'il considère faisant partie du ménage.

Commencez d'abord par inscrire l'épouse du chef du ménage, ses enfants non mariés, ses enfants mariés avec leurs épouses (ou époux) et enfants, ses parents, ses frères et soeurs, et autres personnes que l'enquêté considère comme membre du ménage (domestique, pensionnaire, etc...)

La première case de la partie A de ce module et le code 01 sont toujours réservés au chef du ménage.

Remarque importante: Les élèves et les étudiants résidant dans les internats ou les citées universitaires au moment de l'enquête sont considérés comme membre du ménage.

Question 3 : Lien de parenté avec le chef du ménage

Indiquez le code relatif au lien de parenté de chaque personne avec le chef du ménage.

Par exemple : Fils du C.M, mère du C.M, frère du C.M ...

La nomenclature donnant les divers liens de parenté à chiffrer est en face de vous (page d'en face). Vous devez la lire attentivement pour dégager la modalité correspondante à ce que l'enquêté vous déclare. N'hésitez pas de demander plus de détail et d'éclaircissement afin de mieux déterminer le code à chiffrer.

Question 5: Age

Indiquer dans les deux premières cases la date de naissance en se basant sur le livret d'état-civil ou tout autre document officiel. La date de naissance sera exprimée en mois et année. S'assurer de la vraisemblance de la date pour les personnes âgées. Pour les personnes ne sachant pas leur date de naissance(en mois et année), indiquez seulement leur âge en années révolues dans la case réservée à cet effet. Dans certains cas, on peut recourir à l'utilisation du calendrier historique.

On entend par âge en années révolues, l'âge au dernier anniversaire précédant la date de l'enquête.

Question 6: On cherche à déterminer l'état matrimonial des enquêtés au sens juridique du terme, c'est à dire leur position vis-à-vis des lois régissant le mariage.

Une personne peut être classée soit :

1- Célibataire: Personne n'ayant jamais été mariée. Les personnes en période de fiançailles ne seront considérées mariées qu'après établissement de l'acte de mariage.

2- Marié (e): Personne mariée légalement même si le mariage n'est pas encore consommé.

3- Divorcé (e): Personne dont la cause de rupture de son dernier mariage est le "divorce légal".

4- Veuf (ve): Personne dont le conjoint de son dernier mariage est mort.

Question 7: Si la personne est mariée au moment de l'enquête, indiquer le code d'identification de son conjoint. Si le conjoint n'est pas membre du ménage enquêté, mettez le code 00.

Question 8: Noyau familial

Il s'agit de répartir les membres du ménage en un ou plusieurs unités familiales "noyau familiaux" selon les relations de parentés prévalentes au sein du ménage.

En général, on entend par le noyau familial toute unité familiale comprenant "l'époux, l'épouse et leurs enfants non mariés, ainsi que les parents (pour les C.M. célibataires), les frères et les soeurs célibataires consanguins ou par alliance à condition que ceux-ci soient à la charge du chef du noyau familial".

Pour cette variable "noyau" :

- a- Le noyau 01 sera celui du chef de ménage (noyau familial principal)
- b- Les personnes d'un même noyau auront le même numéro de noyau.

On commence au niveau de chaque ménage par le noyau familial numéro 1. On classe alors toutes les personnes faisant partie de ce noyau et on passe au deuxième noyau et ainsi de suite.

Comment doit-on procéder pour déterminer le nombre de noyaux familiaux dans un ménage et les relations (liens) entre les membres de chaque noyau ?

Première opération : Commencez par le chef de ménage (CM). Examinez son état matrimonial. Le C.M est-il célibataire ? Les cas suivants peuvent se présenter:

a) C.M est non célibataire (marié ou veuf ou divorcé): Considérez le comme chef du noyau familial principal.

On doit inclure dans ce noyau familial principal les catégories des membres du ménage suivantes:

- Le conjoint (ou les conjoints) du C.M.

- Les enfants célibataires résidant dans le ménage.
- Les parents et beaux-parents membres du ménage et à la charge du C.M.
- Les frères, les beaux-frères, les soeurs, les belles-soeurs célibataires, membres du ménage et à la charge du C.M.

b) C.M est célibataire vivant avec au moins un de ses parents (père, mère): Comptez le C.M dans le même noyau que ses parents et considérer le comme chef de ce noyau familial principal, auquel on ajoutera les frères et soeurs du CM qui sont célibataires et membres du ménage.

c) C.M est célibataire et ne vivant avec aucun de ses parents (père, mère): Comptez le comme chef de noyau familial principal auquel on ajoute ses frères et soeurs célibataires membres du ménage et à sa charge.

En résumé, cette opération revient à classer dans un même noyau familial le chef de ménage, son (ou ses) époux (ses) ses enfants célibataires, ses frères et soeurs célibataires et membres du ménage, ses parents et beaux-parents membres du ménage et à la charge du C.M.

Lorsque le chef du ménage est célibataire et vit avec au moins un de ses parents (père/mère), ses frères et soeurs célibataires, il forme ainsi avec ses parents, ses frères et soeurs célibataires un seul noyau.

Deuxième opération :

Cette deuxième phase consiste à classer les personnes ne faisant pas partie du noyau principal, en noyaux familiaux secondaires.

Il s'agit de regrouper les autres personnes membres du ménage selon les liens de parenté consanguins ou d'alliance en noyaux familiaux.

Par exemple, un C.M. (père) formant un ménage regroupant les personnes suivantes:

- Sa femme et ses enfants célibataires
- Son fils marié avec ses enfants
- Sa fille divorcée avec ses enfants

Dans ce cas, le père est à la fois chef de ménage et chef du premier noyau

principal (01). La femme et les enfants célibataires du C.M. font aussi partie de ce premier noyau 01.

Le fils, son conjoint et ses enfants constituent le second noyau familial (02).
La fille divorcée avec ses enfants forme le troisième noyau secondaire (03).

Pour les individus qui n'ont de lien de parenté avec aucun des chefs des noyaux constitués (bonnes, personnes au service des ménages enquêtés,...), ces personnes constituent soit un même noyau s'ils ont entre-elles un lien familial de fraternité ou de paternité, soit des noyaux indépendants s'ils n'ont aucun lien de fraternité ou de paternité.

Parfois, plusieurs célibataires non apparentés et résidant dans le même logement forment un seul ménage. Pour ces cas, on aura ainsi autant de noyaux familiaux que de personnes.

Les enquêteurs ne doivent en aucun cas chercher à classer les membres du ménage selon les noyaux familiaux au moment de l'interview. Ils sont appelés à faire ce classement chez eux. Une vérification exhaustive du travail effectué sera faite par les contrôleurs.

Un document établi à cet effet vous donne des exemples concrets de classements des membres de ménages en noyaux familiaux.

A fur et à mesure de la constitution des noyaux, on attribuera à chacun d'eux un numéro 1,2,3 sans omission ni répétition.

Question 9: Indiquer le lien de parenté de la personne avec le chef du noyau familial au niveau de chaque noyau.

Le lien de parenté des membres du premier noyau familial sera celui qu'ils ont avec le chef de ménage. Pour les autres noyaux familiaux. A l'intérieur de chacun des noyaux, les liens sont établis par rapport au chef du noyau d'appartenance. En définitive, il faut enregistrer le lien de parenté le plus direct possible avec le chef du noyau.

Exemples de constitution des noyaux familiaux

Le noyau familial est l'un des concepts les plus pertinents au niveau de cette section sur les caractéristiques démographiques.

Lors de la collecte des données, les contrôleurs, enquêteurs doivent déployer tous leurs efforts afin de:

- Assimiler largement la définition du concept "noyau familial" telle que retracée dans le manuel des instructions;
- Appliquer strictement ces instructions afin de constituer les différents noyaux familiaux au sein des ménages enquêtés, conformément à la définition du concept;
- Saisir convenablement les différents liens de parenté prévalents au sein de chaque noyau constitué, et selon les modalités préconisées pour cette fin.

Pour plus de précision et afin de familiariser le personnel d'exécution de l'enquête avec le concept noyau familial et la méthode de constitution de ces noyaux au sein des ménages enquêtés, nous donnons ci-après quelques exemples concrets:

Exemple 1: Cas où le chef du ménage est non célibataire (marié), le ménage est constitué des membres suivants:

- A** - Chef du ménage (marié)
- B** - La femme du C.M
- C.D.E** - 3 enfants célibataires du C.M.
- F** - 1 fils marié, du C.M.
- G** - La femme du fils marié du C.M.
- H.I** - 2 enfants célibataires du fils marié (petits fils du C.M.)
- J** - Père du C.M.
- K** - Mère du C.M.
- L** - 1 frère du C.M. célibataire et membre du ménage
- M** - Cousin paternel du C.M., célibataire et membre du ménage
- N.O** - 2 bonnes (des soeurs)

Selon cette description, la constitution des noyaux au sein de ce ménage sera comme suit:

N U M E R O D' O R D R E	2. Nom et Prénom	3. lien de parenté avec le chef du ménage	4. Sexe Mas..1 Fém..2	6. Etat matrimonial Céliba- taire....1 Marié(e)...2 Veuf(ve)...3 Divorcé(e)..4	8. N° du noyau familial	9. Lien dans le noyau familial
01	A	01	1	2	01	1
02	B	02	2	2	01	2
03	C	03	1	1	01	3
04	D	03	1	1	01	3
05	E	03	2	1	01	3
06	F	03	1	2	02	1
07	G	04	2	2	02	1

08	H	05	1	1	02	3
09	I	05	1	1	02	3
10	J	06	1	2	03	1
11	K	06	2	2	03	2
12	L	08	1	1	03	3
13	M	09	1	1	04	1
14	N	12	2	1	05	1
15	O	12	2	1	05	3

Exemple 2: Cas où le chef du ménage est célibataire et vivant avec ses parents.

A: Chef du ménage (fils célibataire et aîné des parents)

B: Père du C.M.

C: Mère du C.M.

D,E et F: Frères, tous célibataires, de même père et mère du C.M.

G: Soeur célibataire de même père seulement du C.M.

H: Oncle paternel du C.M.

I: Bonne

J: Grand-mère maternel du C.M.

Pour ce ménage, les noyaux familiaux seront constitués de la façon suivante:

N U M E R O D' O R D R E	2. Nom et Prénom	3. lien de parenté avec C.M	4. Sexe	6. Etat matrimonial	8. N° du noyau familial	9. Lien dans le noyau familial
01	A	01	1	1	01	1

02	B	06	1	2	01	6
03	C	06	2	2	01	6
04	D	08	1	1	01	5
05	E	08	1	1	01	5
06	F	08	1	1	01	5
07	G	08	2	1	01	5
08	H	09	1	4	02	1
09	I	12	2	1	03	1
10	J	09	2	4	04	1

Exemple 3: Cas ou le chef du ménage est célibataire et ne vivant avec aucun de ses parents

Ce ménage est formé des membres suivantes:

A - Chef de ménage (C.M.)

B,C - 2 soeurs du C.M., célibataires de même père et mère

D,E - 2 frères du C.M., célibataires de même père et mère

F - Grand-père paternel du C.M.

G - Grand-mère paternel du C.M.

H - Deuxième épouse du grand-père paternel du C.M.

I - Une personne âgée vivant avec le ménage mais n'ayant aucun lien de parenté avec le ménage

J - Bonne (femme divorcée)

K - Enfant célibataire de la bonne

Pour cet exemple, les noyaux familiaux seront constitués au niveau du ménage de la façon suivante:

N U M E R O D' O R D R E	2. Nom et Prénom	3. lien de parenté avec C.M	4. Sexe	6. Etat matrimonial	8. N° du noyau familial	9. Lien dans le noyau familial

E						
01	A	01	1	1	01	1
02	B	08	2	1	01	5
03	C	08	2	1	01	5
04	D	08	1	1	01	5
05	E	08	1	1	01	5
06	F	09	1	2	02	1
07	G	09	2	2	02	2
08	H	09	2	2	02	2
09	I	11	2	4	03	1
10	J	12	2	3	04	1
11	K	11	2	1	04	3

Section 1: PARTIE B ET C: RENSEIGNEMENTS SUR LE PERE ET LA MERE

Il s'agit de réunir des informations sur des générations différentes, de façon à pouvoir évaluer les progrès qui ont été réalisés en matière de scolarisation et de mobilité sociale, et de voir dans quelle mesure les caractéristiques des parents exercent une influence sur le niveau de vie actuel de l'individu.

Question 5: Niveau scolaire du père de (nom) ou sa mère: Il s'agit de déceler le niveau de scolarisation atteint par le père ou la mère de (nom) dans le système d'enseignement classique (primaire, secondaire ou supérieur). Il s'agit de porter le niveau le plus élevé obtenu par les enquêtés. On distinguera les modalités suivantes:

0. Sans niveau: pour les personnes qui n'ont fréquenté aucun établissement d'enseignement.

1. Coranique: pour les personnes ayant fréquentées l'école coranique ou des

établissements de formation à caractère religieux.

2. Primaire: pour les personnes qui avaient fréquenté un établissement d'enseignement primaire.

3. Secondaire 1: toutes personnes ayant suivies un enseignement secondaire du premier cycle.

4. Secondaire 2: toutes personnes ayant suivies un enseignement secondaire du deuxième cycle.

5. Supérieur: pour les personnes qui ont déjà fréquenté un établissement d'enseignement supérieur, c'est-à-dire un établissement dont l'accès à ses cours nécessite le baccalauréat ou un diplôme équivalent.

6. Autres: il s'agit des autres niveaux qu'on ne peut pas classer parmi ceux cités précédemment.

Question 6 et 7: Les modalités proposées à ce niveau seront précisées lors de l'analyse du module sur l'activité.

SECTION 2: H A B I T A T

Le logement constitue pour le ménage un patrimoine important et sa qualité un indicateur direct de son niveau de vie. Définissons d'abord ce que c'est le terme logement: celui-ci est un local formé par une ou plusieurs pièces d'habitation et possédant une (ou plusieurs) entrée directe. Est considérée directe toute entrée donnant sur un couloir, un escalier, une cour, un local à usage professionnel, une voie publique, une rue, un derb, un terrain vague,...etc.

Il est à noter qu'un "fondouk" ne devra pas être considéré comme un seul logement. Chaque pièce (ou ensemble de pièces) occupée (s) par un ménage est considérée comme formant un seul logement.

En définitive toute pièce (ou ensemble de pièces) dont les occupants peuvent entrer directement chez eux sans traverser l'espace occupé individuellement par un

autre ménage, est considérée comme un logement.

Un logement peut ne pas être destiné à l'origine, à l'habitation. Ainsi la partie habitée d'une construction située à l'intérieur d'un établissement industriel ou commercial (arrière boutique, par exemple) est considérée comme logement, même si elle n'était pas à l'origine construite pour l'usage d'habitation. Ainsi, un garage utilisé comme habitation est un logement.

Ceci dit, la section relative au logement (section 2) a quatre objectifs:

a/ recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur le logement occupé par le ménage enquêté (type de logement, mode d'occupation, disponibilité d'équipement sanitaire, cuisine, etc...);

b/ mesurer l'utilisation des services publics (logement, eau, gaz,...);

c/ relever le total des dépenses d'habitation faites par le ménage enquêté au cours d'une période de 12 mois;

d/ servir de base pour dégager la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires.

Question 1: On se propose de dégager le type de logement occupé par le ménage enquêté. On distinguera les cas suivants:

0) Villa: C'est la villa (ou niveau de villa) au sens courant du terme, c'est-à-dire une unité d'habitation construite d'un seul tenant, isolée au point de vue structure du plan, composée au plus de deux logements et deux niveaux avec éventuellement un jardin.

1) Appartement dans un immeuble: C'est un logement dans un immeuble au sens courant du terme. Est considérée comme immeuble toute construction destinée à l'habitation collective (plusieurs résidents) et ayant au moins trois logements.

Les locaux à usage professionnel se trouvant au rez-de-chaussée n'entrent

pas en ligne de compte.

2) Maison marocaine traditionnelle: Ce type de maison se rencontre en général dans les anciennes médinas. Elle présente une cour centrale à l'intérieur qu'entourent des chambres d'habitation.

3) Maison marocaine moderne: Construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages servant en général à l'habitation. Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble, ni à celle d'une villa, ni à celle d'une maison traditionnelle.

4) Chambre dans un établissement / lieu non destiné initialement à l'habitat: C'est une chambre à l'intérieur d'un établissement (hôtel, usine, mosquée, école,...) utilisé pour l'habitation au moment de l'enquête.

5) Baraque / habitat sommaire: C'est une construction faite généralement à partir des matériaux de récupération suivants: bois, zinc, roseaux,... Ce type de construction est rencontré dans les zones périphériques urbaines ou dans les bidonvilles.

6) Maison rurale en pisé, pierres sèches, pierres couvertes de boue: C'est une construction faite par:

- la maçonnerie faite de la terre argileuse, délayée avec des cailloux et de la paille (maison en pisé);

- les pierres sous formes différentes sans ciment;

- les pierres couvertes de boue..

7) Maison rurale en dur: C'est une unité d'habitation, construite d'un seul tenant, faite en maçonnerie à architecture traditionnelle en général.

8) Autres: Ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment (nouala, tente...).

Question 2: Vérifier si le ménage habite seul dans le logement ou avec d'autres ménages.

La question est entièrement liée à la notion de logement. Pour cela l'enquête doit, avant de poser la question, dégager le logement de l'enquêté pour éviter toute confusion.

Souvent la personne interrogée confond la notion de "ménage" avec celle de la "famille" ou "foyer", dans le cas où plusieurs frères mariés, par exemple, habitent dans le même logement. Dans ce cas, l'enquêteur doit demander si les différents membres de la famille prennent ensemble le même repas. Si oui, ils sont considérés comme un ménage, sinon, ils forment plusieurs ménages habitant dans le même logement.

Ainsi, le ménage peut habiter seul dans le logement en question (code 1) ou bien il habite avec un seul autre ménage (code 2) ou bien avec deux autres ménages (code 3) ou bien avec plus de deux autres ménages (code 4).

Question 3: Deux cas peuvent se présenter:

i/ Le logement est occupé par un seul ménage, celui tiré, dans ce cas le nombre de pièces occupées par ce ménage sera automatiquement égal au nombre total de pièces du logement.

ii/ Le logement est occupé par plusieurs ménages. Dans ce cas ne comptez que le nombre de pièces occupées par le ménage enquêté.

Remarque: Ne comptez pas comme pièces: cuisines, entrées, couloirs, salles de bains, buanderies, vérandas, toilettes, garage non habité, pièce à usage professionnel, penderie, placard.

Cas particulier:

- Une pièce destinée à la fois aux usages professionnel et d'habitation sera considérée comme une pièce habitée.

- Un logement d'une seule pièce habité par un ménage même s'il se réduit à une personne, est un logement à une pièce.

- Deux ou plusieurs pièces qui communiquent entre elles, seront considérées comme deux ou plusieurs pièces.

Question 4: Il s'agit de dégager la superficie, en m², du logement. Deux cas peuvent se présenter:

i/ Le logement est occupé par un seul ménage, celui enquêté, dans ce cas on prend la superficie du logement entier.

ii/ Le logement est occupé par plusieurs ménages, et le ménage enquêté n'en occupe qu'une partie. Dans ce cas on prend uniquement la superficie de la partie du logement, occupée par le ménage à enquêter.

La superficie qui sera prise en considération est la "surface de plancher", c'est-à-dire la surface couverte du rez de chaussée plus celle de tous les étages constituant une même construction.

On n'inclut pas dans la "surface de plancher" les balcons, les cours non couverts, les jardins,...

Demander au ménage la superficie de son logement. S'il arrive à vous fournir un chiffre, inscrivez-le sur le questionnaire. Au cas où le ménage enquêté n'est pas en mesure de vous fournir la superficie de son logement, on vous demande d'établir un schéma du logement avec les mesures nécessaires pour calculer la superficie chez-vous.

Pour le milieu rural, les lieux réservés aux activités agricoles ne doivent pas être pris en considération (écuries zribas, hangars,...).

Question 5: Demandez au chef de ménage s'il (ou un membre du ménage) exerce une activité à usage professionnelle dans le logement qu'il occupe. Par exemple, un commerce, une activité artisanale, broderie, menuiserie, etc...

Question 6: Si le ménage déclare qu'une activité professionnelle quelconque est exercée dans une partie du logement, dégager la proportion de cette partie par rapport au logement.

Deux cas peuvent se présenter:

i) le ménage réserve une partie bien définie et fixe pour cette activité, dans ce cas demandez la dimension de cette partie. La réponse peut être classée dans l'une des tranches suivantes:

- Moins d'un quart,
- D'un quart à moins de la moitié,
- De la moitié à moins d'un quart,
- Plus de trois quarts.

ii) le ménage ne réserve pas une partie bien déterminée pour l'exercice de cette activité. Par exemple, une femme qui fait de la broderie, filature, etc ... et qui se déplace d'une pièce à l'autre. Dans ce cas, mettez le code 1 "sans objet".

Question 7: Il s'agit de dégager la durée d'occupation du logement ou le ménage enquêté habite au moment de l'enquête. C'est-à-dire la période durant laquelle ce dernier a demeuré continuellement dans ce logement.

Si le ménage a déménagé d'un logement puis y est revenu, indiquer la durée écoulée depuis le dernier déménagement.

La durée sera exprimée en années révolues, pour les moins d'un an inscrire: 0 ans. Pour le ménage dont le CM est né dans le logement enquêté et y a vécu, prenez l'âge du C.M comme durée de résidence.

Question 8: Si vous constatez d'après la réponse à la question 7 que la durée de résidence ne dépasse pas 12 mois, demander le total des frais que le ménage a payé pour le déménagement.

Question 9: Il s'agit de dégager le statut d'occupation du logement où réside l'enquêté. On distinguera les modalités suivantes:

- 1) Propriétaire: L'enquête réside dans le logement qui lui appartient.

2) Accédant à la propriété: Si le ménage est entrain de rembourser le crédit qu'un organisme financier lui a consenti pour accéder à la propriété.

3) Locataire: Tout ménage qui habite un logement dont il paie le loyer. Le mot "locataire" signifie que le logement n'appartient à aucun membre du ménage.

4) Locataire disposant du pas de porte: tout locataire qui a procédé à un investissement au début de son contrat de bail pour l'acquisition du pas de porte en vue de soulager la charge du loyer.Ce dernier reste relativement modéré par rapport au prix courant sur le marché de l'immobilier.

5) Hypothèque: On veut dire ici que le logement est hypothèque par son propriétaire, et que le ménage enquêté l'occupe sous ce statut. L'hypothèque peut être avec ou sans loyer.

6) Logement de fonction: C'est un logement cédé gratuitement (ou contre un loyer modique) au ménage enquêté, par un organisme employeur privé ou public.

Parfois, le loyer peut être prélevé directement sur le salaire de l'employé bénéficiaire de ce logement.

7) Logé gratuitement: C'est un ménage qui habite, un logement ne lui appartenant pas, sans payer de loyer.

Les logements de fonction définis ci-haut ne sont pas pris en considération.

8) Autres: Ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment.

Question 10: Cette question concerne uniquement les propriétaires. Pour ces cas, demandez le mode d'acquisition de leur logement de résidence. Les modalités de ces modes sont:

1. Hérité: Si le ménage propriétaire a acquis son logement de résidence par héritage.

2. Construit par fonds propres: Si le ménage propriétaire a procédé lui-même à la construction de son logement de résidence par ses fonds propres.

3. Construit par fonds propres et prêt: Si le ménage propriétaire a procédé lui-même à la construction de son logement de résidence en partie par ses fonds propres et en partie par prêts. Ces prêts sont octroyés soit par des banques, soit par des employeurs, soit par d'autres personnes sans lien, soit par d'autres personnes avec lien mais ne faisant pas partie du ménage concerné.

4. Acheté par fonds propres: Si le ménage propriétaire a acquis son logement de résidence par ses propres fonds. Ces fonds peuvent provenir de n'importe quelle personne à condition qu'elle fasse partie du ménage enquêté, sinon c'est un prêt.

5. Acheté par fonds propres et prêts: Si le ménage propriétaire a acquis son logement de résidence en partie par fonds propres (épargne) et en partie par un prêt qui peut-être octroyé par une banque, par un employeur, par une personne sans lien, ou par une personne avec lien mais ne faisant pas partie du ménage enquêté.

6. Autres: Ce sont tous les cas différents de ceux cités précédent.

Remarque: Le mode d'acquisition dont on parle ici, est celui de la première fois. Ainsi si le ménage a acheté à crédit une maison, puis a procédé à la construction d'autres pièces par propres fonds, on prendra alors la modalité achat par fonds propres et prêts (modalité 5).

Question 11: Dégager la valeur actuelle du logement en demandant à son propriétaire s'il veut le vendre combien demandera t'il en contre partie. Si le ménage possède un bâtiment et qu'il n'occupe qu'une partie,prenez uniquement la valeur de la partie occupée.

Question 12: Cette question ne concerne que les ménages accédant à la propriété. Il s'agit de l'année ou le ménage a acheté le logement où il réside actuellement.

Question 13: C'est le montant qui a été emprunté par un organisme financier pour l'acquisition de ce logement.Ce dernier n'inclut pas les intérêts pratiqués sur ce prêt.

Question 14: C'est le montant payé mensuellement (traite) au profit de l'organisme qui a financé le prêt.

Question 15: Il s'agit d'un montant estimé qui sera affecté aux ménages occupant leur logement de résidence principale en tant que propriétaire ou accédant à la propriété ou logé gratuitement.

Si le ménage n'arrive pas à fournir une telle estimation, cette évaluation sera faite par le contrôleur. Ce dernier prendra le loyer moyen des logements semblables du même quartier (du point de vue surface construite, type de construction, nombre de pièces, des installations, etc...). Passez ensuite à la question 27

Remarque: les questions de 16 à 26 ne concernent que les locataires

Question 16: Il est recherché à travers cette question de déterminer la durée d'acquisition du pas de porte ou de l'hypothèque en années révolues. Si la durée est inférieure à 12 mois, il faut passer à la question 17 pour demander le montant payé pour cette acquisition.

Question 18: Il s'agit de préciser le propriétaire du logement occupé par le ménage enquêté. Celui-ci peut être:

1. Personne avec lien: cette personne ne doit pas être membre du ménage, sinon le ménage n'est pas locataire mais plutôt propriétaire.

2. Personne sans lien: personne n'ayant aucun lien avec le ménage.

3. Agence immobilière.

4. Employeur privé.

5. Employeur public ou semi-public.

6. Autres: ce sont tous les autres cas

Question 19: demandez au chef de ménage le montant du loyer payé en contre partie du logement qu'il occupe. Le loyer est payé généralement par mois, néanmoins on peut rencontrer des ménages qui payent le loyer pour une période différente du mois. Ainsi, dans le but de faciliter la tâche de l'enquêteur, il a été jugé utile de laisser ouverte la période de référence. De cette façon, l'enquêteur n'aura qu'à transcrire le montant du loyer déclaré suivi de l'unité de temps correspondante.

En ce qui concerne les locataires, l'observation du loyer ne pose

généralement aucune difficulté puisqu'il suffit de se référer à la dernière quittance du loyer payé. Cependant, il faut faire très attention pour les ménages se trouvant en situation de sous-location.

Exemple: Un ménage locataire A paye au propriétaire 700 DH comme charge du loyer du logement qu'il occupe. Supposons que ce ménage loue une partie de ce logement à un autre ménage B pour 300 DH .

Dans ce cas, on inscrira pour le ménage A comme montant du loyer: $700-300 = 400$ Dh et non 700 DH.

La somme versée régulièrement par le locataire peut comprendre le loyer et ses charges (taxe d'édilité, concierge, garage etc..).

Si l'enquêté déclare qu'il paye cette somme sans distinguer le loyer de ses charges, on met la somme déclarée en dirhams dans la case correspondante au niveau de cette question. Si par contre, le locataire déclare qu'il paye le loyer à part , les autres charges à part, et il connaît le montant de chaque rubrique séparément, on prend uniquement le loyer au niveau de cette question ,les autres charges seront ventilées au niveau de la question 54.

Question 20: Si la réponse à cette question est affirmative soit en partie soit en totalité, il faut s'assurer que la personne qui la paye n'est pas membre du ménage.

Question 23: Demandez au chef de ménage, si lui (ou un membre de son ménage) possède un logement dans son lieu de résidence actuel. On entend par lieu de résidence actuel, soit la ville ou le centre urbain où il réside au moment de l'enquête.

Question 24: Il s'agit de dégager le mode d'occupation du logement que le ménage possède dans son lieu de résidence actuel, mais qu'il n'occupe pas. On distinguera les modalités suivantes:

- 1) Vacant: si le logement n'est pas utilisé.
- 2) Loué: s'il est occupé par un autre ménage, une institution, etc., sous le statut de location.
- 3) Occupé gratuitement par un membre de la famille.
- 4) Autres cas que ceux cités précédemment.

Question 25: Pour les ménages n'ayant pas de logement dans leur résidence actuel, demandez s'ils ont pris des dispositions pour en avoir un. Il se peut que le ménage soit préoccupé par ce problème d'acquisition de logement, mais, pour une raison ou une autre, il n'a pas encore pris de dispositions.

On entend par "prendre des dispositions" le fait de d'entreprendre des actions concrètes et effectives telles que: adhésion à une coopérative, ou association de construction, achat de terrain, construction en cours de logement, épargner pour acquérir un terrain, ou un logement, etc...

Question 27: La cuisine est une pièce où l'on prépare la nourriture. Si le ménage prépare ses repas dans une pièce d'habitation, on considère que ce dernier ne possède pas de cuisine. On demande aux enquêteurs de faire très attention en milieu rural. Est considéré un ménage ayant une cuisine, celui qui a une pièce indépendante réservée uniquement pour la préparation de ses repas.

Question 28: Il s'agit de dégager si le ménage enquêté dispose des installations sanitaires suivantes:

a/ Bain: C'est celui que l'on trouve dans certaines maisons traditionnelles dans différentes régions du pays. Il s'agit de bain aménagé dans ce but et non pas de simples pièces utilisées comme toilettes.

b/ Baignoire: Une baignoire installée si elle est raccordée à un tuyau d'eau courante et munie d'un robinet ou d'un tuyau d'écartement.

c/ Douche

d/ Lavabo: C'est un récipient mural large et peu profond servant aux soins de propreté. Il est généralement muni d'un ou plusieurs robinets et d'un tuyau pour le dégagement des eaux usées.

Question 29: Mode d'évacuation des eaux usées. Pour les ménages disposant des toilettes, on s'intéresse à la manière dont les eaux usées sont évacuées.

- Egout public: Si la toilette est raccordée au système de canalisation d'égout public.

- Fosse sceptique: Si la toilette est raccordée à un système d'évacuation et que le ménage enquêté procède à son vidange.

- Fosse d'aisance, latrines: Si la toilette a un trou qui se vide par infiltration dans le sol, ou sur la nature.

- Autres: Si la toilette du ménage enquêté est reliée à un système autre que ceux décrits ci-haut.

Si non, les eaux usées sont versées dans la nature ou autres.

Une toilette peut être utilisée par un seul ménage (usage individuel) comme elle peut être utilisée par plusieurs ménages en commun (usage partagé).

Question 30, 31: Pour les ménages dont la toilette est raccordée à une fosse sceptique ou d'aisance, demandez si l'entretien de ces derniers occasionne des frais.

Si Oui, il faut dégager le montant de ces dépenses au cours des 12 derniers mois au niveau de la question 31. Sinon, il faut passer à la question 32.

Question 32: Il s'agit de dégager le mode d'assainissement solide utilisé par le ménage c'est-à-dire la manière dont le ménage se débarrasse de ses ordures ménagères. On distingue les modalités suivantes:

- 1) Poubelle communale de collecte des ordures
- 2) Ramassage direct par le camion municipal
- 3) Jetées dans la nature
- 4) Autres

Question 33: Raccordement à un réseau de distribution d'eau.

Il s'agit de l'eau potable municipale distribuée par une canalisation intérieure (robinets) et dont la consommation est payée à une régie, une société ou une collectivité locale.

Question 34, 35: Demandez la durée de raccordement au réseau en années révolues. S'il s'avère que cette durée est inférieure à 12 mois, il faut demander le montant des frais de la première installation.

Question 36: Il importe aussi de s'assurer si le ménage dispose d'un compteur individuel ou collectif. On entend par un branchement collectif le fait qu'au moins deux ménages consentent à une utilisation commune de l'eau pour ensuite se partager les frais d'une façon qui arrange toutes les parts.

Question 37: La facture de la consommation de l'eau peut être payée par le ménage lui même, ou bien par une personne avec ou sans lien, ou bien par un organisme employeur (état, public, privé...).

Question 38: Il s'agit de relever le dernier montant relatif à la consommation d'eau payé par le ménage. Toutefois, il faut s'assurer que le montant déclaré correspond bien à la consommation habituelle du ménage. Il faut aussi préciser l'unité de temps qui peut être soit le mois, le trimestre ou bien l'année.

Question 39: En se référant à la dernière facture, il est demandé de dégager la quantité d'eau consommée (en mètre cube) durant la dernière période précisée au niveau de la question 38.

Question 40: Cause du non raccordement

Il s'agit au niveau de cette question de déterminer la cause qui fait que le logement occupé par le ménage ne soit pas raccordé à un réseau d'approvisionnement en eau potable.

Question 41: Source d'approvisionnement

Cette question ne sera renseignée que pour les ménages qui ne sont pas raccordés à un réseau de distribution de l'eau potable. Indiquez la source actuelle utilisée par le ménage pour s'approvisionner en eau qui sera destinée à la boisson.

Les modalités de réponse sont les suivantes:

1- borne fontaine payante.

2- borne fontaine gratuite.

3- Point d'eau collectif aménagé: c'est une sorte de puits ou metfia collective équipé pour faciliter l'accès à l'eau. Ce puits d'eau est généralement doté d'un hublot (porte) pour protéger l'eau contre la saleté et les insectes.

4- Puits collectif non ménagé.

5- Source, oued, seguia...

6- Puits interne.

7- Vendeur d'eau (camion citerne, charrette)

8- Autre

Question 42: Distance et temps d'approvisionnement

Il s'agit d'indiquer la distance parcourue par un membre du ménage pour atteindre le point d'approvisionnement ainsi que la durée de temps qu'a nécessité une telle corvée.

S'il s'agit d'un puits interne ou d'un vendeur d'eau la distance et le temps seront nuls.

Question 43: Traitement de l'eau

Selon toutes les études réalisées par le ministère de la santé, la qualité de l'eau de boisson reste à l'origine de plusieurs maladies notamment celles diarrhéiques. Il importe donc d'insister sur l'importance d'un tel phénomène en se renseignant auprès des ménages concernés sur un éventuel recours au traitement de l'eau avant d'être utilisée pour la boisson.

Indiquez en cas d'existence d'une telle procédure le mode utilisé. Il peut s'agir de:

- Ajouter des gouttes d'eau de javel
- Porter l'eau à ébullition
- Un autre procédé

Question 44: Pour les ménages qui ne sont pas raccordés à un réseau de distribution de l'eau et qui sont obligés de s'approvisionner par le biais d'une source quelconque, il leur est demandé d'estimer les dépenses hebdomadaires occasionnées par cet approvisionnement.

Question 45,46,47 et 48: On recherche à travers ces questions si le ménage enquêté dispose d'un puits à l'intérieur de la maison. Dans l'affirmative quelle est l'utilisation de l'eau du puits et si la construction de ce puits a été faite au cours des 12 derniers mois il sera demandé le montant des frais de première installation.

Question 49: Indiquez si le ménage dispose du téléphone ou non abstraction faite de l'état des lignes téléphoniques dans la région enquêtée. Le téléphone peut être fixe (classique) ou mobile (portable).

Question 50, 51: Il s'agit de demander la durée de disposition du téléphone en années révolues. Pour les ménages qui se sont abonnés au cours des 12 derniers mois, il faut dégager le montant dépensé pour les frais de première installation.

Question 52, 53: C'est la même procédure que pour les questions 37 et 38 en changeant la facture de l'eau avec celle du téléphone.

Question 54: Il est demandé au ménage de préciser s'il dispose actuellement ou s'il a disposé durant les 12 derniers mois des services domestiques suivants:

- Femme de ménage, bonne;
- Concierge, gardien, jardinier;
- Garage.
- Taxe d'édilité
- Autres charges

Pour chacun de ces services, il faut préciser la nature de disposition (actuellement ou durant les 12 derniers mois), combien a payé le ménage pour ces services et l'unité de temps correspondante.

Concernant les services dont le ménage n'a disposé que pendant une période

au cours des 12 derniers mois, le montant des dépenses sera relatif à une année.

Question 55: Au niveau de cette question, il faut interroger l'enquêté sur la date de construction du logement pour en déduire par la suite son âge. Pour le cas des constructions très anciennes, essayez de dégager un âge approximatif. Si l'enquêté arrive à dégager l'âge de la construction, la réponse sera classée dans les tranches proposées. Sinon, on mettra le code "0".

Question 56: Il est demandé à l'enquêté de préciser si son ménage réside dans ce logement depuis sa construction ou non.

Question 57, 58: On sera amené à relever les diverses dépenses d'habitation faites par le ménage durant les 12 derniers mois ayant précédé la date de l'interview. Puisque cette durée de référence est assez longue, il se pourrait que les ménages n'arrivent pas à se rappeler des opérations ayant engendré des dépenses parfois insignifiantes. Pour cela, on a fixé un seuil conventionnel de 500 DH pour séparer les petites opérations de bricolage et d'entretiens courants, des grands travaux nécessitant des sommes dépassant 500 DH. La première catégorie de dépenses sera observée sur une période de trois mois et la deuxième sur une année.

Les dépenses peuvent être classées par:

a) Peinture, badigeonnage et travaux assimilés: revêtement en ciment, colorant, plâtre, etc..., des murs et des plafonds, gravure sur plâtre et travaux assimilés(y compris main d'oeuvre).

b) Menuiserie, vitrerie, serrurerie et assimilés: entretien et réparation des portes et fenêtres en bois ou en métal, achat et réparation des dispositifs de fermeture/ouverture, achat de vitres pour portes ou fenêtre, etc... (y compris main d'oeuvre).

c) Réparation électrique: achat de matériaux, fils électriques, fusibles ampoules fiches,etc..(y compris main d'oeuvre).

d) Plomberie: réparation et entretien des installations et canalisation de l'eau et du gaz (y compris main d'oeuvre).

f) Autres travaux d'entretien du logement: ce sont toutes les opérations d'entretien différentes de celles citées précédemment.

Question 59: On entend par: résidence secondaire toute unité d'habitation mise à la disposition du ménage à n'importe quel moment de l'année, et qui n'est (ou ne peut-être) utilisée que durant des vacances, des congés, des week-ends, etc... par les membres de ce ménage.

Une résidence ne peut être à la fois principale pour un ménage et secondaire pour ce même ménage ou d'autres ménages. Par conséquent, l'enquêteur est amené à s'assurer auprès de chaque ménage enquêté possédant une résidence secondaire que celle-ci est disponible pour ses besoins de vacances, de repos à n'importe quel moment de l'année, et ne peut être prise comme résidence principale d'un autre ménage.

Cas particulier: Une unité d'habitation occupée en tant que résidence secondaire et disposant d'un gardien, sera considérée comme unité d'habitation ayant deux logements dont l'un est habité comme résidence principale par le gardien, l'autre occupé en tant que résidence secondaire par le ménage propriétaire.

Question 61: Il s'agit de connaître si le ménage enquêté est satisfait ou non de son logement actuel. Ce jugement peut varier, bien entendu, d'une personne à l'autre au sein d'un même ménage. En outre, il est évident qu'on ne peut pas collecter l'avis de tous les membres. Pour cela, le répondant à cette question ne devrait être que le chef du ménage.

SECTION 3:

E N E R G I E

L'objet de cette partie est de dégager toutes les sources d'énergie utilisées par le ménage pour la cuisson, l'éclairage, le chauffage de l'eau, le chauffage du local, etc...

Il est permis aussi à travers cette section d'appréhender les différents types d'énergie, leur usage d'utilisation et les dépenses effectuées à l'occasion ainsi que le moyen d'acquisition.

Partie A: ELECTRICITE

Question 1: Disposez-vous l'électricité: Il s'agit de préciser si le ménage enquêté dispose dans son logement de l'électricité ou non. Pour les ménages ne disposant pas de l'électricité, il faut continuer sur la question suivante pour voir quelle est la cause.

Question 2: Dégager la raison principale pour laquelle le ménage ne dispose pas de l'électricité dans son logement.

On distingue les modalités suivantes:

1. Indisponible dans la localité de résidence: c'est la situation où l'électrification du quartier ou du douar concernée n'est pas encore réalisée.

2. Logement non adapté: Il s'agit d'un logement dont le branchement de l'électricité est difficile ou impossible du fait que les normes exigées ne sont pas satisfaites (par exemple un bidonville ou une construction non autorisée, etc...).

3. Logement non branché au réseau: le logement répond aux normes requises mais n'est pas encore branché au réseau pour raison quelconque. (Exemple: refus personnel, coût élevé, le ménage n'a pas les moyens,... procédure administrative, etc...).

4. Autres: toute autre cause qui pourrait expliquer la non utilisation de l'électricité par le ménage.

Dans ce cas, il faut vérifier que la raison déclarée par l'enquêté, ne correspondent pas aux modalités citées ci-dessus, ensuite inscrire le code 4.

Question 5: Indiquer comment les ménages obtiennent l'électricité. De manière générale, l'électricité est fournie par les régies, l'O.N.E ou les groupes électrogènes qui produisent l'électricité à l'échelle de la localité. Dans certains cas le ménage peut obtenir sa propre électricité à l'aide de générateurs privés ou tout autre procédé, on distingue les modalités suivantes:

1. O.N.E., Régie

2. Générateur privé: c'est un appareil qui permet de générer ou de créer de l'électricité à usage privé.

3. Groupe électrogène: un ou plusieurs générateurs d'une puissance suffisante pour fournir l'électricité aux habitants d'une localité donnée. Le fonctionnement de ces groupes est souvent supervisé par les autorités locales.

4. Energie solaire: fournit l'électricité à partir des plaques solaires.

5. Autre: toute autre source de l'électricité autre que celles indiquées ci-dessus (exemple: un ou plusieurs "batteries" montées adéquatement pour produire le voltage désiré).

Question 6: Ventiler les ménages selon qu'ils disposent d'un compteur individuel ou d'un compteur collectif.

Question 8,9: Pour les ménages ayant un générateur privé ou un groupe électrogène ou un autre système, on vous demande de relever les frais par unité de temps (semaine, mois, trimestre, an).

Au cas où le ménage utilise l'électricité pour ses besoins domestiques et ses activités professionnelles, on vous demande de n'enregistrer que la part approximative des frais pour les besoins domestiques du ménage enquêté.

Il s'agit de relever les frais d'utilisation des batteries en tant que source d'électricité pour faire fonctionner les appareils de loisirs (T.V par exemple).

Question 3: Dégager la périodicité moyenne du chargement de la batterie.

Exemple: - Une fois par semaine, mettre le code 2.
- Une fois par mois, mettre le code 4.

Question 4: Inscire les frais d'approvisionnement occasionnés par la dernière recharge de la batterie.

Partie D: PILES

Il s'agit de relever les frais d'utilisation des piles en tant que source d'électricité pour faire fonctionner toute sorte d'appareil à usage domestique tels que les jouets d'enfants, la radio, la torche d'éclairage , etc...

Pour la dernière question prévue au niveau de cette partie, il faut se référer au dernier mois en vue d'estimer le montant dépensé pour l'acquisition de ces piles.

Partie E: BOIS

Question 1: Indiquer l'utilisation du bois. On distingue trois modalités:

1. Le cas où le bois est fréquemment utilisé
2. Le cas où le bois est rarement utilisé
3. Le cas où le bois est nullement utilisé

Question 2: Dégager le mode d'acquisition du bois de feu utilisé par le ménage.

On distingue les modalités suivantes:

1. Ramassé: il s'agit du bois ramassé par le ménage: bois de forêt ou bois de

verger ou autres bois (pâturages, tailles,...).

2. Acheté auprès d'un vendeur: il s'agit du bois acheté auprès d'un vendeur que ce soit un commerçant de gros ou de détail.

3. Livré à domicile: c'est le cas où le bois est livré à domicile par un fournisseur.

4. Autres: il s'agit d'autres cas non mentionnés ci-dessus.

Question 3: Dégager la périodicité avec laquelle le ménage achète le bois.

Par exemple: Si le ménage achète le bois une fois par an, on inscrit le code 8.

Question 4: Inscrire la quantité du bois acheté par le ménage et le montant de la dépense occasionnée par cet achat. Puis, passez à la section F

Question 5: Il s'agit d'indiquer le (les) membre (s) du ménage qui ramasse (ent) le bois.

Question 6: Demander à l'enquêté la distance parcourue pour aller chercher ou ramasser du bois.

Question 7: Demander à l'enquêté la quantité approximative du bois consommée au cours du dernier mois (estimation en kg). Ensuite sur la base d'un prix déterminé soit au souk ou soit un autre point de vente proche du douar, il est demandé à l'enquêteur d'estimer le montant de la consommation déclarée.

Partie F: Charbon de bois

Question 1: Indiquer le degré d'utilisation du charbon de bois. On distingue trois modalités:

1. Le cas où le charbon de bois est fréquemment utilisé.

2. Le cas où le charbon de bois est rarement utilisé.
3. Le cas où le charbon n'est nullement utilisé. (Passer à la partie G)

Question 2: Dégager le mode de procuration habituelle du charbon de bois par le ménage. On distingue les modalités suivantes:

1. Achat en grandes quantités auprès d'un grossiste
2. Commerçant de quartier
3. Autres commerçants: il s'agit des commerçants autre que ceux du quartier
4. Auto-production: c'est le cas où le charbon de bois est produit par le ménage lui-même.

Question 3: Indiquer la périodicité avec laquelle le ménage acquiert le charbon de bois.

Question 4: Demander à l'enquêté de déclarer la quantité et la valeur de sa dernière acquisition. Dans le cas où le charbon de bois est auto-produit par le ménage, estimer la quantité consommée et la valeur pour la dernière auto-production. Suivre la même procédure que pour le bois.

Question 5: Dégager l'usage d'utilisation.

Partie G: Pétrole lampant

Question 1: Indiquer l'utilisation du pétrole lampant ou tout autre produit assimilé. On distingue les modalités suivantes:

1. Le cas où le pétrole lampant est fréquemment utilisé
2. Le cas où le pétrole lampant est rarement utilisé
3. Le cas où le pétrole lampant n'est nullement utilisé
(passer à la partie H).

Question 2: Indiquer la périodicité d'achat du pétrole lampant. Par exemple un ménage achète une fois par semaine le pétrole lampant, on mettra 2.

Question 3: Demander à l'enquêté le montant de la dépense effectuée pour la

périodicité indiquée au niveau de la question 2.

Question 4: Dégager l'usage d'utilisation du pétrole lampant acheté

Partie H: **Bougies**

Question 1: Indiquer l'utilisation des bougies par les ménages. On distingue les modalités suivantes:

1. Le cas où les bougies sont fréquemment utilisées
2. Le cas où les bougies sont rarement utilisées
3. Le cas où les bougies ne sont nullement utilisées, passer à la partie I.

Question 2: Indiquer la périodicité avec laquelle le ménage achète les bougies. Par exemple, si un ménage achète 1 fois par semaine les bougies, on mettra le code 2.

Question 3: Demander à l'enquêté de déclarer le montant de la dépense effectuée pour la périodicité déclarée au niveau de la question 2.

Partie I: **Résidus végétaux ou animaux**

Au niveau de cette partie, on s'intéresse à saisir tous les combustibles qui peuvent être ramassés pour être utilisés directement ou après leur transformation par le ménage, pour obtenir le feu (évidemment en dehors de l'électricité, du gaz butane ou du pétrole lampant acheté sur le marché). On y trouvera, par conséquent, toutes les formes de buisson, la paille, les noyaux d'olivier, les déchets d'arganiers, déchets d'animaux, etc...

Question 1: Dégager si le ménage utilise les résidus de végétaux ou d'animaux comme combustible ou non. Il faut distinguer à ce niveau les ménages utilisant seulement une sorte de résidus (le code 1 ou 2) des autres ménages qui utilisent les deux formes à la fois. Si la réponse est négative, passez à la partie J.

Question 2: Estimer approximativement la quantité de combustible utilisée pour l'usage domestique du ménage au cours d'une période donnée. Si on n'arrive pas à estimer la quantité on passera à la partie J.

Question 3: Estimer la valeur en DH de la quantité déclarée à la question 2. On utilisera le prix du bois le moins cher se trouvant sur le souk ou le marché le plus proche.

Partie J: Energie solaire

Au niveau de cette partie, ce sont les mêmes types de questions qui sont formulées pour les autres formes d'énergie en demandant en plus le montant des frais de première installation pour les ménages qui en disposent depuis une durée ne dépassant pas une année.

Partie K: Autres formes d'énergie

Dans cette partie, il s'agit de dégager d'autres formes d'énergie utilisées par le ménage, tel que par exemple, le carbure de calcium, communément appelé "carbone", et le montant des dépenses de cette forme d'énergie au cours du dernier mois.

SECTION 4: E D U C A T I O N

Le progrès dans le domaine de l'alphabétisation en général et dans celui de l'éducation est manifeste au cours du temps. Les efforts déployés à ce niveau ont certainement contribué à améliorer les conditions d'existence et de bien-être de la société. Les questions posées au niveau de cette section seront à même de nous éclairer sous le degré d'instruction de la population, son aptitude à lire et à écrire, les raisons de non scolarisation, etc...

Jointes aux informations d'autres sections, les données concernant l'éducation permettront également aux décideurs d'examiner les effets de la scolarisation sur les revenus, l'emploi, la fécondité, la production agricole, etc...

PARTIE A: STATUT DE FRÉQUENTATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (3 ANS ET PLUS)

Cette partie ne s'intéresse qu'aux personnes âgées de 3 ans et plus. Pour cela, il faut tout d'abord commencer par reporter au niveau de la première colonne les numéros d'ordre de toutes les personnes concernées.

Question 2: Pour les enfants âgés de moins de 7 ans, demander s'ils fréquentent:

- Crèche
- Ecole maternelle

- Etablissement préscolaire (jardin d'enfants): Etablissement d'enseignement préscolaire et de garderie d'enfants, que l'enfant peut fréquenter jusqu'à l'âge légal d'accès à la première année du 1er cycle fondamental.

- Ecole coranique: Etablissement qui joue le rôle de garderie d'enfants et d'enseignement préscolaire, mais il a un caractère religieux.

- M'sid: Etablissement dans lequel on apprend le coran et dans certains cas, on apprend en plus des cours relatifs à la "charia islamia". Souvent ce type d'établissement est annexé généralement à une "Zaouïa" ou un "Darih".

Si l'enfant ne fréquente aucun établissement, passer à une autre personne.

Question 3: Préciser le type d'établissement fréquenté pour tout enfant âgé de moins de 7 ans.

Les codes des réponses prévues sont mentionnées sur le questionnaire.

Question 4: Le but de cette question est de savoir si l'enquêté fréquente actuellement, a déjà fréquenté ou n'a jamais fréquenté un établissement d'enseignement général (école primaire, collège, lycée, université) à plein temps ou à temps partiel. Si la personne enquêtée fréquente actuellement un établissement quelconque, elle ne sera pas concernée par le reste des questions de cette partie.

Question 6: Cette question concerne les enquêtés dont l'âge est inférieure à 15 ans. On cherche à déterminer la cause qui a empêché l'enquêté d'accéder à l'école ou de poursuivre ses études générales. Les causes ainsi que les codes correspondants sont mentionnés sur le questionnaire.

Question 8: Noter le plus haut niveau scolaire atteint. Il faut à ce niveau faire attention et pouvoir différencier entre les niveaux atteints selon qu'il s'agisse de l'ancien ou du nouveau système.

Question 9: L'enquêteur est appelé à déterminer la dernière classe fréquentée par l'enquêté, les réponses de cette question sont numérotées de 1 à n selon le nombre

de classes légales pour chaque cycle d'enseignement (ex: primaire de 1 à 5, 1er cycle fondamental de 1 à 6,...).

La réponse à cette question est liée à la nature de la déclaration portée au niveau de la question précédente en ce sens que la dernière classe fréquentée sera celle que l'enquêté a poursuivi dans le cycle d'enseignement déclaré à Q8.

Question 10: Indiquer avec précision le diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général. Au cas où l'enquêté a deux diplômes équivalents, on considère le dernier diplôme obtenu. Pour les personnes n'ayant aucun diplôme, on met "sans" dans la case appropriée. Cette question ne concerne que les personnes âgées de 10 ans et plus.

Remarque: Pour cette question, il suffit d'écrire le libellé du diplôme à la place destinée à cette fin sans toucher la case réservée à la codification.

PARTIE B: CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL SUIVI PAR LES

PERSONNES ÂGÉES DE MOINS DE 35 ANS

Cette partie fournira des informations sur les personnes âgées de moins de 35 ans telle que: le type de formation, la dernière classe fréquentée, le plus haut diplôme obtenu, la cause de non achèvement d'un cycle donné, etc... Ne seront concernées par cette partie que les personnes qui suivent actuellement leurs études c'est-à-dire celles qui ont répondu par le code 1 à Q4 partie A.

Question 2: Demander si la personne concernée:

- A achevée les études primaires et a accédé au niveau secondaire;
- A quitté l'école dès qu'il a obtenu le certificat d'études primaires;
- Etait en dernière classe du premier cycle du fondamental et a quitté l'école après avoir passé l'examen d'accès au cycle secondaire;
- Etait en dernière classe du primaire lorsqu'il a quitté l'école mais il n'a pas

passé l'examen de fin d'année;

- Non, il n'a pas atteint la dernière classe du premier cycle fondamental.

Selon le cas, les renvois sont mentionnés dans le questionnaire pour chaque type de réponse.

Question 3: Noter la raison qui a fait que la personne concernée n'a pas achevé ses études primaires ou ne poursuit pas les études secondaires si elle a achevé les études primaires.

Question 4: Noter si la personne concernée:

- A achevé les études secondaires du premier cycle et a accédé au deuxième cycle secondaire;

- A obtenu le CES et n'a pas poursuivi les études secondaires du second cycle;

- A fréquenté la dernière année du premier cycle secondaire (4ème année ou 9ème) et a quitté.

- N'a pas achevé complètement ses études du deuxième cycle du fondamental.

- Non, en cours d'étude actuellement.

Question 5: Noter le code correspondant à la raison pour laquelle la personne concernée n'a pas achevé ses études secondaires du premier cycle ou n'a pas accédé au deuxième cycle secondaire si elle a achevé le premier cycle secondaire.

Question 6: Noter le type d'enseignement selon les modalités indiquées.

Question 7: Noter si la personne intéressée a achevé ses études et a obtenu son baccalauréat. Les codes des réponses prévues sont mentionnées sur le questionnaire.

Question 8: Demander le type de formation poursuivie dans l'établissement

supérieur fréquenté (ou déjà fréquenté) et porter les codes correspondants:

1. **Lettres:** Etude littéraire, étude des langues étrangères.
2. **Sciences humaines et sociales:** droit, économie, géographie, histoire, philosophie.
3. **Sciences exactes:** Mathématiques, physiques, chimie,...
4. **Médecine:** Médecine générale, chirurgie dentaire, pharmacie,...
5. **Etudes religieuses:** Charia, lauréats de dar el hadith.
6. **Ecole de formation des cadres:** Ecole des ingénieurs;...
7. **Instituts technologiques:** Tous les instituts à spécialités diverses.

Question 9: Noter si la personne intéressée:

1. a achevé ses études supérieures lorsqu'elle a obtenu le diplôme délivré par l'établissement où il poursuivait ses études.
2. Non, elle poursuit encore les études supérieures.
3. Non, elle a quitté les études supérieures sans obtenir de diplôme.

Question 10: Demander le lieu d'obtention du diplôme supérieur le plus élevé:

1. a obtenu son diplôme au Maroc.
2. a obtenu son diplôme à l'étranger.

Question 11: Demander la dernière classe fréquentée. La réponse à cette question est similaire à Q9 partie A.

Question 12: Demander le diplôme le plus élevé obtenu dans l'enseignement général.

Question 13: Cette question est adressée à l'enquêteur qui répond lui-même en indiquant si la personne concernée fréquente actuellement un établissement d'enseignement général ou non. La réponse apportée permet de faire les renvois mentionnés dans le questionnaire.

PARTIE C: FORMATION PROFESSIONNELLE

Cette partie permet d'établir la liste exhaustive des personnes membres du ménage, qui suivent actuellement ou ayant suivi une formation professionnelle dans un établissement public ou privé. En fait, l'ordre des questions devrait être inversé puisqu'il faut commencer par la question 2 au lieu de 1.

Question 2: Noter si la personne concernée:

1. Est en cours de fréquentation d'une école de formation professionnelle.
2. A cessé de fréquenter ce type d'école.
3. N'a jamais fréquenté ce type d'école.

Question 3: Quel est le niveau de formation professionnelle suivi. Les codes des réponses prévues sont:

1. Initiation
2. Spécialisation: Pour les personnes ayant le niveau de 2ème cycle de l'enseignement fondamental (ex: 1 AS, 2 AS, 3 AS, et 4 AS).
3. Qualification: Pour les personnes ayant le CES ou le niveau du secondaire (ex: 5 AS, 6 AS et 7 AS).
4. Technicien
5. Technicien spécialisé

Ces deux dernières modalités ne peuvent concerner que les personnes ayant le niveau de la 3ème année de l'enseignement secondaire (ex: 7 AS) et plus.

Question 4: Demander la spécialité et porter le code correspondant selon les modalités indiquées sur le questionnaire.

Question 5: Quel est le nombre d'années passées dans l'établissement de formation professionnelle. Il faut prendre en considération aussi les années de redoublement éventuel.

Question 6: Mentionner si le type d'établissement est:

- Public (ou de l'Etat)
- Privé

L'établissement est public, lorsqu'il émane des départements de l'état et il se caractérise par la gratuité de l'enseignement.

Question 7: L'enquêteur répond lui-même à cette question pour voir si la personne enquêtée fréquente actuellement et dans ce cas il passera à la partie D ou sinon il passera à la partie E.

PARTIE D: RELEVÉ DES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Les dépenses seront relevées par membre du ménage scolarisé, secteur d'enseignement et niveau scolaire.

Question 2: Noter la distance en km et en mètre séparant l'établissement d'enseignement du logement principal de résidence de l'enquêté.

Question 3: Demander à la personne concernée le temps nécessaire pour arriver à l'établissement fréquenté.

Question 4: Indiquer le moyen de transport fréquemment utilisé par l'enquêté pour aller à cet établissement.

- Transport organisé: C'est un transport organisé par l'établissement ou par d'autres institutions et mis à la disposition des élèves contre le paiement d'un montant déterminé.

Question 5: Indiquer le secteur d'enseignement selon les modalités indiquées sur le questionnaire.

Question 6: Relevé des dépenses d'enseignement.

Pour cette question on distinguera les catégories de dépenses suivantes:

* **Dépenses occasionnées par la rentrée scolaire:** Il s'agit de relever les frais occasionnés par la dernière rentrée scolaire. On relève les dépenses suivantes:

- Frais d'inscriptions: assurances, cotisation des parents d'élèves et autres frais assimilés d'élèves... Ce sont généralement les paiements versés par les élèves ou les étudiants au début de chaque année scolaire ou universitaire pour assurer leur inscription officielle à l'école, au lycée ou à l'université, également il s'agit des frais allant à l'association des parents d'élèves;

- Vêtements et tenues de sport: Il s'agit des dépenses et frais de vêtements et tenues de sport occasionnées par la rentrée scolaire;

- Fourniture de la rentrée scolaire: Il s'agit des achats de fournitures scolaires (règles, plumes, papiers, cahiers, crayons, stylos) et des livres scolaires faits à l'occasion de la rentrée scolaire ou universitaire. Les acquisitions faites au cours de l'année scolaire seront relevés au niveau des sections relatives aux acquisitions individuelles.

* **Frais de scolarité:** Ces frais peuvent ne pas être réguliers dans le temps. C'est pour cela qu'on a introduit la notion de période de référence pour déterminer exactement le nombre de mois pendant lesquels ces frais ont été dépensés. Pour l'observation de ces frais, l'enquêteur n'aura pas à faire de calcul.

- Frais de pension, cantine, nourriture et logement: ils concernent toute sorte de dépenses occasionnées par le fait d'être nourri et/ou logé dans un établissement. On enregistrera les frais de pensions ou demi-pension réalisées durant la période de référence qu'il faut préciser dans la case correspondante.

Pour les "ménages-étudiants", les dépenses hebdomadaires pour les repas pris à la cité universitaire seront comptabilisés dans cette rubrique, en essayant de dégager une estimation.

- Frais de scolarité: ils concernent tous les paiements en vue de suivre les cours dans les écoles généralement privées. On demande au ménage les paiements faits durant la période de référence qu'il faut préciser dans la case correspondante.

Il faut dégager les frais pour la période effectivement payée. Généralement, celle-ci peut varier de 9 à 10 mois.

- Frais de transport organisé: on enregistrera les paiements effectués pour accéder aux moyens de transport organisé par l'établissement ou par une autre institution telle que le bus scolaire.

- Frais de cours supplémentaires ou spéciaux: Il s'agit de relever au niveau de ce poste:

- Les paiements pour les cours privés: cours de dactylographie, cours d'anglais, etc...;

- Dépenses pour les cours par correspondance;

- Dépenses périodiques pour l'apprentissage des métiers manuels (couture, coiffure,...);

- Dépenses effectuées par les ménages pour les heures supplémentaires reçues par leurs enfants.

* **Dépenses non ventilées:** toute sorte de dépenses effectuées dans le cadre de frais d'éducation non précisés par les modalités ci-dessus.

Question 7: Il est demandé au niveau de cette question si la personne en question a reçu au cours des 12 derniers mois une bourse pour l'aider à subvenir aux besoins de scolarité.

Question 8: Si la réponse est affirmative, quel est le montant de la bourse pour les 12 derniers mois.

Question 9: Indiquer si une personne non membre du ménage (c'est-à-dire autres que ceux déclarés dans la composition du ménage) a pris en charge certaines dépenses scolaires d'un ou plusieurs membres du ménage que vous êtes entrain d'enquêter.

Si la réponse est affirmative, porter le code "1" dans la ligne du membre bénéficiaire du don concernant son éducation.

Question 10: Préciser le montant total qu'a dépensé une personne non membre du ménage pour l'éducation d'un membre du ménage enquêté. Ce montant figurera sur la ligne réservée au membre bénéficiaire de l'aide.

Question 11: Noter le lien de parenté de la personne non membre du ménage et qui s'est chargée des dépenses d'éducation.

Le code correspondant est à noter dans la ligne du membre du ménage dont les dépenses d'éducation ont été supportées en partie ou en totalité par une personne qui n'est pas membre du ménage.

PARTIE E: FRÉQUENTATION D'UN M'SID OU UNE INSTITUTION D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

L'objet de Cette partie est de recueillir des informations sur les membres du ménage qui fréquentent actuellement ou ayant déjà fréquenté une institution d'enseignement religieux.

- M'sid, Etablissement dans lequel on apprend le coran et dans certains cas, on apprend en plus des cours relatifs à la "charia islamia". Souvent ce type d'établissement est annexé à une "Zaouïa" ou un "Darih"...

Question 1: Indiquer le numéro d'ordre du membre du ménage.

Question 2: Est-ce que vous fréquentez actuellement ou vous avez fréquenté le M'sid ou une institution d'enseignement religieux.

Les codes des réponses sont mentionnées sur le questionnaire.

Question 3: Quel est le nombre d'années et de mois passés en M'sid ou assimilés.

Question 4: Si la réponse à la question 2 est 3, demander les informations sur les dépenses périodiques selon la période de référence et les dépenses occasionnelles durant les 12 derniers mois.

PARTIE F: EDUCATION DES ADULTES (15 ANS ET PLUS)

Dans cette partie on cherche à dégager les membres de ménage qui ont suivi des cours destinés à accroître leur niveau d'instruction ou leur compétence

professionnelle (cours d'art, langue étrangère,...).

Question 1: Indiquer le numéro de classement des cours suivis

Question 3: Préciser le type du cours suivi. Les modalités de réponses et leurs codes sont protégés sur le questionnaire.

Question 4: Préciser le but du cours suivi par le membre du ménage. Les modalités et les codes correspondants sont portés sur le questionnaire.

Question 5: Indiquer le lieu de formation dans le quel l'enquêté à suivi le type du cours, en mettant le code approprié parmi ceux indiqués dans le questionnaire.

Question 6: Pour chaque cours suivi, indiquer qui a assumé les frais de ces cours. Les modalités et les codes correspondant sont portés sur le questionnaire.

Question 7: Pour chaque cours suivi, quels sont les frais engagés au cours des 12 derniers mois. Indiquer le montant en DH suivant la période de référence et l'unité de temps.

Partie G: Alphabétisation

Les données relatives à cette question permettront de distinguer les alphabètes des analphabètes.

Un analphabète, est une personne capable de lire et d'écrire à la fois, en le comprenant, un exposé simple et bref des faits en rapport avec sa vie quotidienne.

En conséquence, une personne capable seulement de lire et d'écrire des chiffres et son nom doit être considéré comme analphabète. De même qu'une personne qui sait lire mais non pas écrire, ou une personne qui ne peut lire et écrire

qu'une expression rituelle apprise par coeur.

Question 1: Reporter les numéros d'ordre de tous les membres du ménage âgés de 10 ans et plus.

Question 3: Demander aux personnes qui ne savent pas lire et écrire si elles suivent actuellement ou si elles ont suivis des cours de lutte contre l'analphabétisme. Ce genre de cours sont dispensés en général gratuitement au sein d'un certain nombre d'établissement qui sont mentionnés au niveau de la question 4.

Question 5, 6, 7 et 8: Il est demandé à la personne enquêtée s'il sait lire et écrire l'arabe, le français, une autre langue (en la précisant) ou plusieurs langues.

Question 9 et 10: Demander à la personne concernée si elle sait faire le calcul ou non au niveau de la question 9 et si elle sait utiliser une machine à calculer au niveau de la question 10;

Partie H: Apprentissage d'un métier manuel

L'introduction de cette partie cherche à relever un aspect particulier qui est celui de l'apprentissage d'un métier manuel. Ne seront concernées par cette partie que les personnes âgées de plus de 7 ans.

Question 2: Noter si l'intéressé fréquente actuellement ou a déjà fréquenté un lieu dans le but d'apprendre un métier manuel. Sinon passer au membre suivant.

Question 3: Demander le métier concerné par la question 2 et porter le code correspondant.

Question 4: Noter si le lieu où le métier est (a été) appris est:

- Public
- Privé formel: toute institution privée organisée
- Privé informel: toute institution privée non organisée

Question 5: Noter si cet apprentissage est sanctionné par un diplôme.

Question 6: Demander si la personne concernée travaille actuellement dans le métier appris ou si elle a déjà exercé ce métier ou ne l'a jamais exercé.

SECTION 5:

S A N T E

L'état de santé de la population constitue un important élément de la mesure de son niveau de vie. Le Maroc comme tous les autres pays en voie de développement, accorde au secteur sanitaire une grande importance dans le cadre de sa politique de développement économique et social. L'information statistique récente et fiable, constitue l'un des éléments indispensables pour cerner les problèmes sanitaires actuels, les moyens à mettre en oeuvre pour les résoudre, et la politique à suivre pour améliorer les conditions sanitaires de la population.

Partant de ces considérations, et dans le but de fournir une base de données assez complète sur le niveau de vie, l'enquête sur les conditions de vie des ménages, envisage d'étudier, entre autres, l'aspect sanitaire de la population.

La section santé vise, principalement à cet effet:

- l'étude de l'état de santé de la population. (Maladies, blessures, handicap,...) et les moyens utilisés par les ménages pour améliorer leur situation sanitaire.

- L'évaluation de la couverture sociale de la population: recours aux régimes de sécurité sociale (CNSS, mutuelles,...) et aux instances privées pour avoir une sécurité supplémentaire (assurance, retraite,...).

- L'étude de l'utilisation et de la qualité des services sanitaires publics et privés.

- L'étude de l'état sanitaire et vaccinal des enfants âgés d'au plus 2 ans.

- La mesure des dépenses consacrées par les ménages aux soins médicaux. (Consultation, achat de médicaments, hospitalisation,...).

Partie A:

Soins médicaux

Question 1: Il s'agit de savoir si l'enquêté souffre (ou a souffert) pendant les 4 semaines précédant la date de l'interview, d'une maladie ou d'une blessure quelconque. Une maladie peut être soit:

- Passagère ou de courte durée (rûme, toux, diarrhée, etc..) et qui disparaît avec un simple traitement ou parfois même sans consultation médicale.

- Chronique: diabète, cancer, maladies gastriques, etc... qui demande une durée très longue et un traitement continu pour la guérison.

Le concept "maladie" est utilisé ici dans son sens extensif et général, celui de tout état temporaire ou durable que, pour l'individu, diffère de son état normal.

L'objet de ce volet est d'identifier les diverses maladies, d'évaluer le coût économique de la maladie et fournir les renseignements indispensables pour une analyse de la demande de services de santé. Par conséquent, si un individu est atteint d'une maladie chronique qui ne l'a pas amené à changer ses activités quotidiennes ou à consulter un service de santé ou a subi un traitement durant les 4 dernières semaines, on mettra le code 2 (maladie chronique).

Question 2: Il s'agit d'inscrire le numéro d'identification du membre du ménage atteint d'une maladie passagère ou d'une blessure.

Question 3: Demander à l'enquêté le nombre de jours pendant les quels il a souffert de cette maladie passagère ou blessure durant les 4 dernières semaines.

Question 4: Les activités régulières concernent, ici, non seulement des activités professionnelles, mais aussi le fait d'aller à l'école, de faire les travaux ménagers ou d'exercer n'importe quelle activité qui constitue le programme ordinaire de la personne.

Si à cause d'une maladie ou d'une blessure, l'enquêté n'a pas pu exercer ses activités pendant plus d'un mois, mettre le code 31.

Question 5: Il se peut que la personne malade a contacté plusieurs personnes pour cette maladie. Si c'est le cas, mettre le code 2.

Question 6: Si l'enquêté a contacté plusieurs personnes durant le mois de référence, on ne prend que la première personne consultée.

Question 7: Cette question ne concerne que les enquêtés qui ont souffert d'une maladie ou d'une blessure au cours des 4 dernières semaines et qui ont eu recours à un service quelconque de la santé pour se soigner de cette maladie. (Dispensaire, centre de santé, hôpital public, maternité, etc...).

L'objectif de cette question est de savoir où s'est effectuée la consultation pour pouvoir évaluer le coût en terme de temps et de distance entre le centre de santé consulté et le lieu de résidence de l'enquêté.

Question 8: Il s'agit de préciser de quel secteur appartient l'établissement consulté. (Secteur public ou secteur privé).

Questions 12 et 13: A travers ces deux questions, vous allez mentionner la nature de la maladie ou blessure, par laquelle l'enquêté souffre (ou a souffert), identifiée par le diagnostic ou par lui même.

Dans ces cas, vous allez mettre le code qui correspond à la maladie ou blessure. (Voir liste des maladies).

Question 15: Cette question concerne les personnes qui ont souffert d'une maladie passagère ou blessure, au cours des 4 dernières semaines, et qui ont dépensé de l'argent pour le soins de cette maladie ou blessure.

L'objectif de cette question est d'évaluer toutes les dépenses engagées pour les soins de cette maladie (consultations, acquisitions de médicaments, hospitalisations..etc) et autres dépenses liées à la maladie ou blessure.

Question 16: Demander à l'enquêté depuis combien de temps il souffrait de cette maladie, en précisant le nombre d'années et de mois.

Question 18: Vous allez mentionner la nature de la maladie chronique identifiée par le diagnostic et mettre le code qui correspond à la maladie en question.

Question 19: Cette question concerne les personnes qui souffrent d'une maladie chronique et, au cours des 4 semaines précédant la date de l'interview, ont dépensé de l'argent pour le traitement de cette maladie.

L'objet de cette question est d'évaluer toutes les dépenses engagées pour cette maladie (Consultations, acquisition de médicaments, hospitalisation..etc)et

retraite, les soins médicaux, les allocations familiales, etc... Quant aux fonctionnaires de l'état, ils ont la possibilité d'adhérer à la mutuelle générale du personnel des administrations publiques. Si une personne est affiliée à l'un de ces organismes, il a le droit de faire bénéficier ses enfants (jusqu'à un certain âge et sous contrainte de leur poursuite d'étude), et son conjoint s'il ne travaille pas.

Question 4: Les membres du ménage seront classés selon les modalités suivantes:

1. Affilié: personne qui paye la cotisation au régime de la sécurité sociale.
2. Bénéficiaire: personne couverte par le régime de la sécurité sociale et ne payant pas de cotisation.

3. Non couvert: personne non couverte par un régime de sécurité sociale. Un membre non couvert peut être un domestique, les parents du chef de ménage ou de son époux etc...

Remarque: On ne relèvera que les cotisations payées pour avoir les prestations en cas de maladie ou de maternité.

Pour les fonctionnaires, ces prélèvements ont des codes suivants: 4841 à 4849, 4871 à 4872, 4875 à 4879.

Au cas où un fonctionnaire dispose d'un état d'engagement, on pourrait utiliser les codes ci-dessus pour dégager les retenues pour les mutuelles. Les retenues pour la retraite ne sont pas pris en considération.

Question 5: Le montant des cotisations est demandé uniquement aux membres affiliés. Il s'agit de dégager le cumul de toutes les cotisations mensuelles, versées à un organisme de sécurité sociale durant une année. (12 derniers mois).

Si la personne est affiliée à plus d'un organisme prendre le total des cotisations versées pour tous ces organismes.

Question 6: Dégager la somme totale des remboursements encaissés par l'affilié durant les 12 derniers mois. La procédure est que normalement, si l'affilié ou l'un des bénéficiaires (enfants ou l'époux) ont payé des frais pour les soins médicaux, analyses radiologiques, ou l'achat d'appareils médicaux, la mutuelle leur rembourse

- Public: c'est-à-dire les médecins relevant du Ministère de la Santé Publique et exerçant dans un lieu public.

- Privé: médecin exerçant dans son propre cabinet ou dans une clinique privée.

- Mutualiste: médecin travaillant au sein d'un organisme de mutuelle ou de sécurité sociale.

- Autres: ce sont tous les cas différents de ceux cités précédemment (par exemple médecin de travail).

Partie E: Acquisition des plantes officinales

On entend par plantes officinales, les plantes et les herbes, utilisés dans la médecine traditionnelle pour soigner un certain nombre de maladies physiques, nerveuses, mentales, blessures, etc... On demande au chef de ménage ou à la personne la mieux informée, si l'un des membres du ménage a acquis durant les 12 derniers mois des plantes de ce genre. L'acquisition comprend bien entendu, l'achat par la personne concernée ou par une autre personne membre du ménage, la perception sous forme de don, etc...

Si la réponse à cette question est affirmative, on prend pour chaque acquisition (colonne 2), le code d'identification de la personne concernée (colonne 3) et la dépense engendrée par cette acquisition. Si l'acquisition est sous forme de don reçu, on prendra la valeur équivalente de la quantité des plantes officinales acquises.

Partie F: Acquisition des médicaments

Dans cette partie, on dégage si dans le ménage enquêté, un (ou plusieurs membres) a (ont) acquis des médicaments au cours des deux mois précédant la date de l'enquête de ce ménage. Par acquisition on entend bien entendu médicaments achetés auprès d'une pharmacie, reçu gratuitement de la part d'une pharmacie, d'un médecin privé ou d'un organisme de la santé publique (dispensaire,

1. Opération chirurgicale/maladie: si le patient a passé une (ou plusieurs) nuits dans un hôpital public, privé,.. et ce pour faire une opération chirurgicale dictée par une maladie ou un handicap. Notons également qu'une personne peut être hospitalisée pendant plusieurs nuits sans faire d'opération chirurgicale (faire des analyses examens radiologiques,...).

2. Accouchement.

3. Accident de travail.

4. Autres raisons différentes de celles précédemment citées.

Partie I: Consultation du personnel paramédical

Le personnel paramédical est constitué des infirmiers (res), diplômés d'état, des infirmiers spécialisés, des sages femmes, etc...

Dans cette partie on demande au chef du ménage, si l'un (ou plusieurs) des membres de son ménage a (ont) consulté durant les 2 mois précédents l'enquête, un personnel paramédical du type présenté ci-haut. Si la réponse est affirmative, on procédera pour le remplissage de cette partie, consultation par consultation en les numérotant de 1 à n (colonne 2), le code d'identification de la personne concernée (colonne 3), et le lieu de consultation qui peut être un hôpital public, clinique mutualiste ou privée, etc.....

Partie J: Consultation des guérisseurs traditionnels

Dans cette partie on demande au chef de ménage si lui ou l'un des membres de son ménage, ont consulté durant les 2 mois précédant la date de l'enquête, un guérisseur traditionnel (fqih, chouaf, ou chouafa, achab traditionnel, etc...). Si la réponse est affirmative, on prend le numéro de chaque consultation à la colonne 2 et le code d'identification de la personne concernée à la colonne 3 et la dépense engendrée par cette consultation (non compris l'achat de plantes).

Partie K: Vaccination des enfants

L'objet de cette partie est d'identifier, en premier lieu, les enfants du ménage âgés d'au plus 2 ans révolus au moment de l'enquête et qui ont été vaccinés. Pour cela dresser d'abord la liste des enfants du ménage répondant à cette condition, à la colonne 2, en mettant le code d'identification de l'enfant concerné. On interroge ensuite les parents sur l'état vaccinale de leurs enfants contre la tuberculose; la diphtérie, le tétanos et la coqueluche; la poliomyélite, la rougeole ainsi que sur leur prise de vitamine D2. Les modalités sont:

a/ BCG: vaccin contre la tuberculose sous forme d'injection dès la naissance à l'avant-bras droit ou gauche ou au bras.

b/ D.T.coq: vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche sous forme de 3 injections dans l'épaule à partir du 3ème mois et à 28 jours au moins d'intervalle.

c/ Antipolio: vaccin contre la poliomyélite. Il s'agit de 3 prises et vaccin par voie orale à partir du 3ème mois et à 28 jours d'intervalle.

d/ Vitamine D2: une première ampoule buvable à la naissance, une deuxième à 6 mois.

e/ Anti-rougeoleux: vaccin contre la rougeole. Il s'agit d'une injection à l'épaule à partir du 9ème mois.

La réponse, pour chacune des types de vaccin, peut être oui c'est à dire que l'enfant a été effectivement vacciné, ou non c'est à dire que l'enfant n'a pas été vacciné alors que son âge se situe dans la tranche d'âge qui lui permet d'être vacciné par ce type de vaccin.

Comme la réponse peut être "pas encore concerné" c'est à dire, que l'âge de l'enfant, au moment de l'enquête, ne lui permet pas d'être vacciné par ce type de vaccin.

- la population active occupée;
- la population en chômage;
- et la population inactive.

1.1 Concept de la population active:

La population active se compose de la population active occupée et de la population en chômage:

a- Population active occupée: Est considérée active occupée, toute personne âgée de sept ans et plus, ayant exercé au cours des 24 dernières heures précédents le moment de l'interview une activité rémunérée ou un travail d'autoproduction apportant une contribution appréciable à la consommation du ménage.

Les personnes qui disposent d'un travail qu'ils n'ont pas exercé durant les 24 dernières heures pour un empêchement temporaire souvent volontaire et qu'ils comptent reprendre, sont également considérées comme actives occupées.

Font également partie de la population active occupée, les personnes qui déclarent qu'ils disposent d'un travail dont elles sont sûres de reprendre après la disparition de l'empêchement temporaire souvent indépendant de leur volonté à condition qu'elles aient un lien formel avec leur travail, qu'elles en soient absentes pour une durée inférieure à deux mois et qu'elles comptent sûrement reprendre ce travail.

Notons que les personnes âgées de moins de 30 ans qui sont en cours d'apprentissage d'un métier chez un maître produisant des biens et services sont classées actives occupées.

b- Population active en chômage: Est classée chômeur toute personne âgée de 15 ans et plus, n'est pas active occupée, n'est pas entrain d'apprendre un métier et qui cherche du travail au cours de l'interview de son ménage ou qui n'est pas à la recherche d'un travail pour une raison traduisant qu'elle est effectivement en chômage.

Notons que les personnes qui ne se déclarent ni totalement inactives ni à la recherche d'un travail, seront considérées actives occupés si elles ont effectué des travaux à caractère économique autre que les travaux ménagers et l'entretien du logement durant les sept jours précédents le jour de remplissage de ce module. Les chômeurs ainsi dégagés seront classés par la suite selon qu'ils ont déjà exercé un travail ou non.

1.2 Population inactive :

Est considérée inactive toute personne âgée de moins de sept ans ou âgée de sept ans et plus mais qui n'est ni active occupée, ni chômeur si son âge est supérieure ou égale à quinze ans. Autrement dit, toute personne qui n'a pu être classée parmi les actifs occupés ou les chômeurs, est dite inactive. La sous-population inactive est ensuite classée selon le type d'inactivité que traduit la cause qui est à l'origine du fait qu'elle ne soit ni pourvue d'une occupation économique ni à la recherche d'un travail. Notons que les personnes qui déclarent une raison d'inactivité traduisant qu'elles ne sont pas effectivement inactives, sont à classer chômeurs si elles sont disposées à exercer une activité économique.

On précise dans ce qui suit, les éléments nécessaires au remplissage de chaque partie de ce module.

PROCEDURE DE REMPLISSAGE DU MODULE "EMPLOI"

Ce module se compose de sept parties qui sont intimement liées dans le sens que l'enquêteur sera amené à translater d'une façon automatique une personne d'une partie à une autre.

PARTIE A: DETERMINATION DU TYPE D'ACTIVITE

I. Quelques définitions :

L'évaluation du type d'activité constitue une étape importante dans la stratification de la population en personnes actives occupées, en chômeurs et en personnes inactives. Deux phases absolument complémentaires seront prévues et pratiquées au terrain pour aborder ce thème.

La première, intitulée type d'activité au sens étroit, cherche surtout à dégager la sous-population qui se déclare active (pourvue d'un emploi ou cherchant activement un travail) ou inactive d'une manière spontanée.

La seconde, dénommée type d'activité marginale, traduite par une batterie de questions supplémentaires et cherche à cerner les personnes qui exercent des activités économiques marginales ou qui sont à la recherche d'un travail quoique d'une façon passive. Les renseignements issues de cette deuxième phase s'ajouteront à ceux de la première pour former ce qu'on est convenu d'appeler "type d'activité au sens large".

1. CONCEPT ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

Le type d'activité tel qu'il a été défini ci-dessus, permet d'évaluer les composantes de la population active et selon différents ordres à savoir la population actives occupée et la population en chômage. Les concepts de ces composantes et les questions réservées à chacune d'elles, font l'objet de cette partie.

POPULATION ACTIVE OCCUPEE

a- Population active occupée au sens étroit (A01): C'est l'ensemble des personnes en âge d'activité, ayant déclaré spontanément être pourvues d'un emploi au moment de l'enquête. Un actif occupé peut être employeur, salarié, indépendant, aide-familiale, apprenti, associé ou membre de coopérative.

Sont considérés aussi comme des actifs occupés, les enquêtés qui, durant la période de référence, n'exercent pas leur emploi à cause d'une maladie, d'un congé, d'un conflit de travail ou d'un arrêt temporaire indépendant de leur volonté à condition qu'ils soient certains de leur retour à leur travail (existence d'un lien formel : salaire, contrat ...).

b- Population active occupée marginale (A02) : C'est l'ensemble des individus en âge d'activité qui se considèrent comme des inactifs, mais déclarent, à un stade avancé de l'interview, avoir exercé une activité économique durant la période de référence (les 7 jours précédant la date d'enquête).

POPULATION EN CHÔMAGE

Définition:

Deux sous-populations sont distinguées au niveau de l'enquête:

a- Population en chômage au sens étroit: C'est l'ensemble des individus, âgés de 15 ans et plus, qui ne travaillent pas au moment de l'enquête et déclarent spontanément être à la recherche d'un emploi. Les enquêtés qui ne cherchent pas de travail à cause d'une promesse d'embauche ou de l'attente d'une réponse de la part d'un employeur ou de démarrage d'une activité indépendante, sont considérés aussi comme des chômeurs.

Les chômeurs sont divisés en deux catégories:

- Chômeur ayant déjà travaillé (CH2)
- Chômeur n'ayant jamais travaillé (CH1)

b- Population active marginale en chômage: C'est l'ensemble des enquêtés âgés de 15 ans et plus qui se considèrent comme des inactifs mais déclarent, à un stade avancé de l'interview, être à la recherche d'un travail.

2. CONCEPT ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION INACTIVE

Sera considérée comme inactive, toute personne qui n'a pu être classée, spontanément ou après la batterie de questions supplémentaires, parmi les actifs occupés ou les chômeurs. Cette sous population sera ensuite classée selon le type d'inactivité qui traduit la cause qui est à l'origine du fait qu'elle ne soit ni pourvue d'une occupation économique ni à la recherche d'un travail.

Les personnes inactives seront réparties selon les catégories suivantes:

- Femme au foyer: Toute femme âgée de 10 ans et plus dont la cause

principale d'inactivité est l'occupation par les travaux ménagers.

On entend par travaux ménagers, les travaux destinés à la préparation de la nourriture, l'entretien du logement et l'éducation des enfants. Il faut noter à ce propos que toute femme ou fille se trouvant au ménage enquêté n'est pas forcément une femme au foyer. Il faut donc s'assurer que les personnes concernées ne s'occupent effectivement que des travaux ménagers.

- Etudiant/écolier: Toute personne dont l'occupation au moment de l'enquête consiste en la fréquentation d'un établissement d'enseignement ou de formation quelconque.

- Jeune enfant: C'est une personne âgée de moins de 15 ans qui ne fréquente pas un établissement d'enseignement ou de formation au moment de l'enquête.

- Personne âgée: Toute personne inactive âgée de 60 ans et plus dont la cessation de l'activité est due à la vieillesse.

- Retraité: C'est une personne inactive dont la cause de cessation de l'exercice de son emploi est le départ en retraite. Une femme qui touche la retraite ou pension de son mari n'est pas considérée comme "une retraitée".

- Rentier: C'est une personne inactive dont les ressources proviennent d'une rente (location d'une maison, d'un terrain...).

- Infirmes/malade: C'est une personne dont l'empêchement pour l'exercice d'un emploi est une infirmité ou une maladie de longue durée.

- Autres cas: Toute personne inactive qui n'a pu être classée dans les catégories ci-dessus.

II. METHODE DE REMPLISSAGE DE LA PARTIE RELATIVE A LA DETERMINATION DU TYPE D'ACTIVITE

Il faut tout d'abord attirer l'attention sur le fait que cette partie ne concerne que

les membres du ménage âgés de 7 ans et plus. Ainsi, tous les membres qui ne remplissent pas cette condition (moins de 7 ans) ne doivent pas figurer dans ce tableau.

Question 2: Que faites vous actuellement : Il s'agit en fait d'une question filtre à travers laquelle on cherche une réponse spontanée de la part de la personne enquêtée. Il est demandé à l'enquêté de préciser son occupation actuelle. Il peut s'agir d'une personne pourvue d'un emploi (A.O), d'un chômeur (C.H) s'il déclare être à la recherche d'un emploi ou bien d'un inactif (I.N.A) si cette personne déclare spontanément ne pas disposer d'un emploi et ne pas être à la recherche d'un travail.

Dans la première situation, mettez A.O (code 1) au niveau de la question 16 et passez à la partie D. Dans la deuxième, mettez C.H (code 2) au niveau de Q 16 et passez à la partie C. Dans la troisième, mettez I.N.A (code 3) et passez à la question suivante.

Question 3: Avez-vous, au cours des 24 dernières heures, exercé une activité pour votre compte ou pour le compte d'autrui en contrepartie d'un salaire: Cette question ne concerne que les personnes qui se sont déclarées inactives au niveau de la question 2. Pour cette catégorie de personnes, il leur sera demandé si elles ont exercé au cours des 24 dernières heures une activité professionnelle pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui en contre partie d'une rémunération ou pour le compte d'un membre de leur famille en étant principalement aide-familial.

Si la réponse est affirmative, mettre le code 1 au niveau de la question 3 et A.O au niveau de la question 16 et passez à la partie D. Sinon, mettez le code 2 et passez à la question suivante.

Question 4: Disposez vous d'un emploi que vous n'avez pas exercé durant les dernières 24 heures et que vous comptez sûrement reprendre: Cette question cherche à récupérer parmi les actifs les personnes qui disposent d'un emploi d'une façon effective même si elles n'ont pas travaillé durant les 24 dernières heures et qui comptent sûrement le reprendre.

On distingue deux catégories de personnes: Ceux qui disposent effective-

ment d'un emploi et pour lesquels l'enquêteur doit continuer l'interview pour noter la raison qui les a amené à ne pas exercer ce travail et les autres personnes qui ne disposent pas d'un emploi. Pour cette deuxième catégorie de personnes, passez à la question 10.

Question 5: Pourquoi n'avez-vous pas exercé ce travail au cours des 24 dernières heures: L'enquêteur doit noter la vraie raison de l'absence de la personne concernée de son emploi et doit surtout distinguer entre les 3 catégories suivantes:

- La première qui regroupe les personnes absentes de leur emploi, pour des raisons passagères (congé, vacances, règlement d'affaire personnelle...), pour des conditions climatiques défavorables et pour des raisons de formation. Dans cette situation, il faut considérer la personne en tant qu'active occupée en mettant (AO) au niveau de la question 16 et passer à la partie D.

- La deuxième concerne les personnes qui attendent une affectation dans un nouvel emploi ou qui sont entrain de faire les démarches pour entreprendre une activité indépendante prochainement. Les personnes appartenant à cette catégorie seront prises comme des chômeurs. l'enquêteur mettra (CH) au niveau de la question 16 et passera à la partie C.

- La troisième catégorie sera réservée aux personnes ayant déclaré que la raison qui les a empêché de travailler est tributaire d'une mauvaise conjoncture économique, d'un conflit de travail, d'un arrêt temporaire du travail ou d'un autre motif de ce genre.

Concernant cette troisième catégorie, l'enquêteur sera amené à poursuivre l'interview en posant les questions suivantes en vue de recueillir d'autres informations à même de trancher sur le type d'activité de la personne concernée.

Question 6, 7, 8 et 9: Nature du lien avec l'emploi, durée d'absence et l'intention de reprendre ou non l'emploi : Ces questions sont adressées aux personnes ayant

répondu oui au niveau de la question 4 et qui relèvent de la troisième catégorie au niveau de la question 5.

L'enquêteur doit s'assurer, de la nature du lien formel qu'à la personne concernée avec son travail au niveau de la question 6, de la période d'absence de son travail au niveau de la question 7 et de son intention vis à vis du retour au travail au niveau de la question 8.

Le résultat de la combinaison de ces trois interrogations sera inscrit au niveau de la question 9 qui est adressée à l'enquêteur lui-même.

Si la personne a un lien formel avec son travail (Q6# 1) et absente pour une durée inférieure à deux mois (Q 7 < 2 mois) et compte sûrement retourner à son travail (Q 8 = 1), mettez le code 1 au niveau de la question 9 et (AO) au niveau de la question 16 et passez à la partie D.

S'il s'avère que l'une des ces conditions n'est pas remplie, mettez le code 2 et passez à la question suivante.

Question 10: L'âge de l'enquêté est-il inférieure à 30 ans : L'enquêteur répond lui même à cette question en se référant à la question concernant l'âge de l'enquêté.

Si cet âge est inférieur à 30 ans, mettez le code 1 et passez à la question suivante. Si non, mettez le code 2 et passez à la question 13.

Question 11: Etes-vous entrain d'apprendre un métier sur le tas chez un maâlem. Le but de cette question est de savoir si la personne concernée est entrain d'apprendre sur le tas un métier chez un maâlem produisant des biens ou services pour la vente. si oui, mettez le code 1 au niveau de cette question et (AO) au niveau de la question 16 et passez à la partie D. Si la réponse est négative, mettez le code 2 et passez à la question suivante.

Question 12: L'Age de l'enquêté est-il inférieure à 15 ans: De la même façon que

pour la question 10, l'enquêteur, en se référant à l'âge de l'enquêté, porte la réponse à cette question avec une différence au niveau de la limite d'âge qui est ici de 15 ans. Si cet âge est supérieur ou égal à 15 ans, mettez le code 2 et passez à la question suivante, sinon, mettez le code 1 et passez à la question 15.

Question 13: Etes-vous à la recherche d'un emploi: Demandez à l'enquêté s'il cherche du travail ou non. Si la réponse est affirmative, mettez le code 1 au niveau de la question et (CH) au niveau de la question 16 et passez à la partie C. Si non, mettez le code 2 et passez à la question suivante.

Question 14: Pourquoi n'êtes-vous pas à la recherche d'un emploi: Il est demandé ici à l'enquêté de préciser la vraie raison qui l'amène à ne pas chercher du travail et de porter le code qui lui correspond. A partir de la déclaration de la personne concernée, il est possible de dissocier à ce niveau entre deux catégories de personnes. Ceux qui peuvent et veulent travailler mais qui ne cherchent pas pour des raisons involontaires (manque de poste d'emploi, découragé par la recherche, attente d'une réponse d'un employeur, compte rechercher prochainement, entrain de faire les démarches pour travailler à l'étranger ou toute autre raison qui exprime le pouvoir et la volonté de travailler).

Pour les personnes appartenant à cette catégorie, elles seront considérées comme des chômeurs. Mettez donc (CH) au niveau de la question 16 et passez à la partie C.

Quant aux autres personnes qui ne veulent pas ou ne peuvent pas travailler pour une raison ou une autre, passer à la question suivante.

Question 15: Les travaux exercés par l'enquêté au cours des 7 derniers jours sont-ils à caractère économique: Cette question est adressée à la population qui n'a pu être retenue comme active au niveau des questions précédentes. L'enquêteur doit noter toutes les activités autres que les travaux ménagers, les études et les travaux d'entretien du logement exercés par l'enquêté durant les 7 derniers jours précédant le jour de l'enquête et ce dans le formulaire prévu à cet effet.

A partir de la nature des travaux réalisés et en se référant à la liste des travaux à caractère économique, l'enquêteur sera en mesure de préciser si ces

travaux peuvent être considérés à caractère économique ou non. Et partant l'on pourra déterminer si la personne concernée peut être retenue comme active occupée ou non.

S'il s'avère que la personne ne peut pas être considérée comme active, il revient à l'enquêteur de mettre le code 2 au niveau de cette question et de préciser le type d'inactivité au niveau de la question 16.

Dans le cas où les travaux réalisés durant la semaine de référence sont à caractères économique, mettez le code 1 au niveau de cette question et (AO) au niveau de la question 16 et passez à la partie D.

Question 16: Type d'activité: Cette question n'est autre que le résultat final de la batterie de questions intermédiaires utilisées dans la détermination du type d'activité. Il revient donc à l'enquêteur de reporter le résultat obtenu à travers toutes les questions inscrites dans cette partie en se basant sur le type d'activité auquel sont parvenues toutes ces interrogations.

Selon qu'il s'agisse du type d'activité ou du type d'inactivité, les réponses prévues sont:

- 01- Actif Occupé
- 02- Chômeur
- 03 - Femme au foyer
- 04- Ecolier ou Etudiant
- 05- Jeune enfant
- 06- Vieillard ou personne âgée
- 07- Retraité
- 08- Rentier
- 09- Infirmes ou Malade
- 10- Autre Inactif

Renseignement de la partie B: Inactifs

Questions 1 et 2: Ces deux questions cherchent à déceler si la personne actuellement inactive a déjà été active occupée ou non et si la réponse est affirmative le reste des questions (3,4,5) permettent de noter l'âge au moment de l'entrée en activité (âge à la recherche du premier travail s'il a chômé avant l'exercice de ce travail ou l'âge lors de l'exercice du premier travail s'il n'a pas chômé avant d'y être affecté), le nombre de mois qui sépare le mois de l'enquête du mois d'arrêt du travail et la raison de l'arrêt de l'exercice de l'activité professionnelle.

L'enquêteur doit ensuite répondre à la question qui lui est adressée (n° 5) pour indiquer si l'intéressé a travaillé durant les 12 derniers mois ou non.

PARTIE C: CARACTERISTIQUES DES CHOMEURS

Commencez par reporter les numéros d'ordre de toutes les personnes en chômage qui ont été déterminées en tant que telles dans la partie A de ce module.

Question 2: avez-vous déjà travaillé ?

Le but de cette question est de savoir si ce chômeur a déjà exercé une activité quelconque ou non.

Question 3: Durée de recherche de travail

Indiquez la durée de recherche du travail en années et en mois. Pour les chômeurs qui sont à la recherche du travail pour la première fois, cette durée n'est autre que la période qui sépare la date à laquelle ils ont commencé à chercher du travail pour la première fois et la date de l'enquête. Quant aux chômeurs qui ont déjà travaillé, cette durée correspond à la période qui sépare la date de la perte de leur dernier emploi et la date de l'enquête.

Concernant les chômeurs qui ont déjà travaillé à un âge inférieur à 15 ans, la durée de recherche se limitera à la période séparant l'âge de 15 ans et la date de l'enquête.

Question 4: Circonstances suite auxquelles la personne est à la de recherche d'un

emploi.

Indiquez la raison principale qui a amené la personne concernée à chercher du travail. Les raisons de 1 à 4 (voir les modalités de réponse) concernent les chômeurs qui ont déjà travaillé. Alors que les autres raisons (de 5 à 9) intéressent spécialement les chômeurs qui n'ont jamais travaillé auparavant.

Question 5: Le moyen utilisé pour trouver un emploi

Indiquez le moyen le plus utilisé actuellement par le chômeur pour trouver un emploi. Il peut s'agir de:

- contact personnel des employeurs
- famille, amis et connaissances
- Passage de concours, réponse aux annonces, demandes écrites
- Organisme spécialisé dans l'intermédiation pour l'emploi:
 - . Bureau de placement
 - . Centre d'Information et d'Orientation pour l'Emploi
 - . Agence privée
 - . Bureau provincial pour l'emploi
 - . Autre organisme à préciser
- Mokaf
- Autres moyens

Question 6: Secteur d'emploi recherché

Indiquez le secteur d'emploi dans lequel le chômeur cherche du travail en se basant sur les définitions suivantes:

2- Administration publique centrale: Il s'agit de tous les ministères et services centraux.

3- Collectivités locales et administration territoriale locale: Il s'agit des municipalités, communes urbaines et rurales et des services extérieurs du ministère de l'Intérieur (Province et préfecture, Cercle, Caïdat, Arrondissement).

4- Services extérieurs des ministères: Ce sont toutes les directions ou délégations régionales et provinciales.

5- Promotion Nationale

6- Entreprises publiques et semi-publiques : Ce secteur regroupe toutes les unités institutionnelles dont la vocation principale consiste à produire des biens et services et dont la participation de l'Etat dans son capital dépasse le 1/3 de ce dernier.

7- Entreprise privée non agricole : Ce secteur regroupe toutes les personnes physiques, morales qui mettent en valeur un capital culturel et/ou un capital économique en tant que chefs de leurs propres affaires. on peut distinguer parmi les composantes de ce secteur les unités suivantes:

- Les sociétés et quasi-sociétés privées ;
- Les professions libérales: Cadres supérieurs exerçant pour leur propre compte;
- Les cadres moyens et techniciens exerçant pour leur propre compte ;
- Les unités commerciales privées ;
- Les artisans travaillant pour leur propre compte ;
- Les travailleurs à domicile ;
- Les petits métiers des rues, et toute autre activité indépendante.

8- Exploitation agricole

9- Ménage: Il s'agit de toute personne exerçant pour le compte d'un ménage, tels que les domestiques, les jardiniers des maisons, les chauffeurs, les cuisiniers, etc...

10- Autre secteur: (Ambassade - Consulat - O.N.G. ... etc)

Question 7: Quel est le statut d'occupation que vous souhaiteriez avoir dans l'emploi recherché: Il est demandé au chômeur au niveau de cette question de préciser s'il souhaite travailler en tant que salarié ou pour son propre compte.

Question 8: On cherche à travers cette question de dégager le salaire de réservation c.à.d le salaire à partir duquel le chômeur est disposé à travailler.

Question 9: Lieu souhaité pour l'exercice de l'emploi recherché. Indiquez l'endroit dans lequel le chômeur souhaiterait travailler. Les modalités de réponse sont les suivantes:

1. N'importe quel endroit
2. Lieu de résidence
3. Ville la plus proche
4. Autre ville
5. Autre douar
6. Etranger
7. Autre

Question 10: Il est recherché au niveau de cette question de se faire une idée sur la migration potentielle des personnes en état de chômage.

PARTIE D : CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES ET ECONOMIQUES DE L'ENSEMBLE DES ACTIFS

Les questions posées au niveau de cette partie concernent l'ensemble des personnes qui ont été retenues comme actives lors de la détermination du type d'activité. Il s'agit essentiellement des enquêtés qui ont été répartis selon les catégories suivantes: AO et CH.

Reportez les numéros d'ordre de toutes les personnes concernées par cette partie.

Question 2: Quelle profession principale exercez-vous actuellement.

Noter le genre de travail avec le plus de précisions possibles pour toutes les personnes concernées par cette partie. Il s'agit de l'occupation principale de l'actif occupé ou du chômeur ayant déjà travaillé c'est à dire celle qui absorbe la majorité de son temps travail ou celle qui lui rapporte le plus d'argent dans le cas où il exerce plusieurs professions qui l'occupent pour une durée de temps égale dans diverses activités.

Les chômeurs qui n'ont jamais travaillé sont aussi concernés par cette question. Ces derniers seront interrogés sur le métier qu'ils ont appris ou qu'ils peuvent exercer. Dans le cas où ces chômeurs nient la présence d'un tel métier, notez "sans métier".

Ne vous contentez jamais d'indiquer:

- Vendeur (vendeur de quoi ?)
- Enseignant (instituteur au primaire, professeur de premier ou du deuxième cycle ?...)
- Agriculteur (agriculteur de quoi ?)

Les réponses complètes et précises sont:

- Vendeur de légumes et fruits en détail
- Professeur de Math du premier cycle secondaire
- Agriculteur de céréales.

Question 3: La branche d'activité économique

La détermination de la branche d'activité économique est déduite de l'activité économique principale de l'établissement où la personne travaille ou de celle où il a déjà travaillé si elle est chômeur au moment de l'enquête.

Pour cela, il y a lieu de procéder de la manière suivante : déterminer d'abord l'activité principale de l'établissement et chercher ensuite la branche d'activité qui correspond à cette activité principale de l'établissement.

L'activité économique principale signifie toute activité de l'établissement ou du local à usage professionnel dans lequel la personne concernée travaille ou a travaillé si elle est chômeur au moment de l'enquête. Ne confondez pas profession et activité économique. Si la profession se rattache à l'individu et représente la nature du travail qu'il exerce, l'activité économique est liée à l'établissement employeur de cet individu et représente la nature du bien produit ou service dispensé par cet établissement ou ce local à usage professionnel.

Il est à noter que l'activité économique n'est pas forcément celle d'un local déterminé. C'est le cas par exemple des marchands ambulants pour lesquels la profession

coïncide avec l'activité économique.

Ne vous contentez pas de réponses telles que: Administration, commerce, etc...
Mais noter l'activité exacte de cette administration:

- Délégation provinciale du Ministère de l'Education Nationale
- Commerce de céréales en gros.

Il est recherché à travers cette question l'activité dominante de l'établissement. C'est le cas d'une cimenterie qui produit la chaux. Son activité économique principale sera : cimenterie ou usine de ciment.

Remarque importante:

A travers toutes les enquêtes qui ont traité de cette question, il s'est avéré que le volume de la population travaillant dans l'administration change dans le temps d'une façon inexplicable.

Cela est dû essentiellement à la mauvaise compréhension du concept de l'administration comme étant une branche d'activité.

On entend par administration l'ensemble des ministères et les services régionaux et locaux qui lui sont rattachés.

Pour éviter toute confusion dans l'interprétation de ce concept, l'enquêteur doit suivre la méthode suivante:

a/ Concernant les ministères et leurs services extérieurs:

Il faut mentionner:

- . Nom de l'organisme employeur
- .. Nom du ministère entre parenthèses

Si l'enquêté travaille au siège du ministère, il faut indiquer le nom du ministère seulement.

Exemples:

- Pour la personne qui travaille au ministère d'état chargé des affaires extérieures, il faut inscrire: "Ministère d'Etat chargé des Affaires Extérieures".

- Une personne qui travaille au siège de la préfecture de Témara, on doit inscrire: La Préfecture (Ministère de l'Intérieur).

- Pour le médecin qui travaille à l'hôpital Avicenne, il faut inscrire Hôpital Avicenne (Ministère de la Santé).

b/ Concernant les personnes qui travaillent dans des entreprises publiques et semi-publiques :

Il faut mentionner :

- . La nature du produit ou du service rendu par cet établissement
- .. Le nom du ministère de tutelle
- ... Le nom de l'entreprise

Exemples :

- Société de Développement Agricole, production des oranges (Ministère de l'Agriculture)
- Office National des Postes et Télécommunications (Ministère des Postes)
- Usine de production du sucre (Ministère de l'Industrie).

Question 4: La situation dans la profession

La formulation de la réponse à cette question sera basée sur les définitions suivantes:

- Salarié: Toute personne qui travaille (ou qui a travaillé) pour le compte d'autrui en contrepartie d'un salaire en espèces ou en nature.

- Indépendant: Toute personne exerçant ou ayant exercé un emploi pour son propre compte en exploitant son propre établissement ou en exerçant un métier sans qu'il n'emploie de salariés d'une façon permanente. Il faut distinguer deux catégories d'indépendants:

* Indépendant ayant un local

* " sans local

Toutefois celui qui emploie uniquement des aides familiales ou des apprentis qui ne perçoivent pas de salaires fixés au préalable sera considéré comme un indépendant.

- Employeur: Toute personne active occupée, travaillant pour son propre compte, en exploitant sa propre entreprise, ou exerçant un métier et employant au moins un salarié d'une façon permanente.

- Travailleur à domicile: Toute personne active travaillant seule dans son domicile pour son propre compte ou pour le compte d'autrui. Si cette personne qui travaille seule à domicile emploie un salarié au moins, elle sera considérée comme employeur et le logement ou la partie du logement réservée à l'exercice de cette activité sera prise comme établissement privé.

- Aide-familial: C'est une personne active occupée, travaillant dans une ou plusieurs entreprises, pour un membre de sa famille du même ménage sans percevoir de rémunération, ou tout simplement celui qui aide un membre de sa famille dans son travail. Il faut s'assurer que l'aide familial vit toujours chez celui pour lequel il travaille. Si une personne travaille pour un membre de sa famille sans habiter avec lui dans le même ménage, elle n'est pas "aide-familiale" mais salariée ou apprenti selon le cas.

- Apprenti: Toute personne active occupée travaillant chez un employeur dans le but d'apprendre un métier. Elle peut recevoir une rémunération symbolique.

- Associé ou membre d'une coopérative: Toute personne qui exerce son travail principal dans une activité relevant d'une coopérative ou d'une association dont elle est membre. C'est-à-dire que cette personne se partage les bénéfices de l'activité avec les autres membres et ce indépendamment de la valeur de sa part pourvue qu'elle ne soit pas un salarié.

- Autre: Toute personne ne pouvant être classée selon les modalités déjà citées.

Question 5: Avez-vous une responsabilité hiérarchique dans l'établissement où vous

exercez actuellement.

Cette question est adressée seulement aux salariés. Le but recherché est de savoir si ce salarié a une responsabilité hiérarchique dans l'établissement où il exerce actuellement.

Si Oui, il faut passer à la question suivante pour préciser la nature d'une telle responsabilité. Sinon, passez à la question 7.

Question 6: Quelle est cette fonction

Les modalités de réponse à cette question sont inscrites dans la liste des responsabilités dans la page d'en face.

Question 7: Le secteur d'emploi

Il s'agit de préciser ici la nature du secteur où la personne enquêtée exerce ses fonctions actuellement (ou a exercé avant de devenir chômeur). Référez-vous aux instructions relatives à la question 6 de la partie C de ce module.

Question 8: Question réservée à l'enquêteur

Cette question est en fait adressée à l'enquêteur qui sera amené à dissocier parmi tous les actifs ceux qui sont des employeurs (Q4=3) ou bien des salariés ayant des responsabilités hiérarchiques dans des entreprises privées (Q4= 1, Q5= 1 et Q7= 7 ou 8)

Le but de s'intéresser à cette catégorie de la population active réside dans le fait que c'est la seule catégorie des personnes qui sera à même de pouvoir nous renseigner sur le contenu des deux questions qui vont suivre et qui portent sur la tenue ou non d'une comptabilité et le nombre de salariés permanents.

Si la réponse est "non", passez au membre suivant.

Question 9: Tenue d'une comptabilité

La réponse à cette question nous permet de savoir si l'entreprise privée

concernée détient ou non une comptabilité.

On entend par entreprise détenant une comptabilité le fait qu'elle soit amené annuellement à établir un bilan, qui retrace l'ensemble de ses activités, et dont elle est tenue de présenter au service des impôts. Sera considérée aussi comme détenant une comptabilité tout établissement disposant d'un bilan annuel même s'il n'est pas consulté par l'administration du fisc du fait que ce dernier est actuellement exonéré. On fait allusion ici spécialement aux grandes exploitations agricoles qui présentent actuellement cette situation.

Question 10: Nombre de salariés permanents

Demander le nombre de salariés permanents employés par cet établissement. Si l'effectif total ne dépasse pas 10 salariés, il faut indiquer le nombre exact. Autrement (l'effectif supérieur ou égal à 10), mettre le code 10.

Partie E: Travail au cours des 12 derniers mois:

Ne seront concernées par cette partie que les personnes qui se sont déclarées actives occupées, les chômeurs ayant déjà travaillé au cours des 12 derniers mois et les personnes inactives qui ont répondu oui pour la question 5 au niveau de la partie B de cette section.

Question 2: Indiquer si, au cours des 12 derniers mois, l'intéressé a exercé, la plupart du temps:

- 1- le même emploi actuel
- 2- une profession différente de la profession actuelle
- 3- chômeur ayant déjà travaillé durant les 12 derniers mois
- 4- ou était une personne inactive ayant déjà travaillé au cours des 12 derniers mois.

Question 3: Indiquer la profession à laquelle l'intéressé a consacré le plus de temps durant les 12 derniers mois ou celle qui lui a rapporté le plus d'argent s'il a exercé plusieurs professions auxquelles il a réservé le même temps.

Question 4: Indiquer la branche d'activité économique de l'établissement où l'intéressé a exercé sa profession déclarée à la question 2.

Question 5: Indiquer la situation dans la profession déclarée à la question 2.

Question 6: Mentionner la durée d'exercice du travail déclarée à la question 2.

Question 7: Indiquer l'âge d'entrée en activité de l'intéressé.

C'est l'âge à la recherche du premier travail ou l'âge à l'exercice du premier travail si la personne concernée n'a pas chômé avant d'exercer son premier travail.

Question 8: Basez-vous sur la question 4 pour répondre à cette question. S'il s'agit d'un emploi salarial, il faut passer à la partie F, sinon, allez à la partie G.

Partie F: **Revenus salariaux**

Cette partie cherche à estimer les revenus salariaux des actifs occupés dont la situation dans la profession principale est "salarier". L'enquêteur doit accorder plus d'attention à ce volet tout en insistant sur le contenu de chaque question et en laissant le répondant se rappeler à sa guise. Car tout autre comportement qui ne tient pas compte de la spécificité des questions et de l'importance de l'interview de la personne concernée par cette partie, aboutirait à une sous-estimation des revenus salariaux.

Question 2: Indiquer le montant en dirhams que l'intéressé reçoit en tant que salaire en contre partie de l'exercice de son travail principal. Si l'enquêté vous répond qu'il reçoit tant d'argent par tant de jours, noter le montant déclaré et le code correspondant au nombre de jours donnant lieu à ce salaire.

Noter qu'il s'agit uniquement de la partie du salaire versée en espèce et non de la partie versée en nature.

Question 4: Demander à l'intéressé si son employeur lui verse d'autres montants en espèce sous forme de primes, de bénéfices, d'aides,... etc en plus de son salaire et ce durant les 12 derniers mois. Cette question ne concerne pas les participations aux bénéfices.

Question 5: Demander tous les montants en DH reçus par l'intéressé durant les 12 derniers mois en plus de son salaire et noter la somme obtenue. N'oublier pas qu'il s'agit de montants reçus en espèces et engendrés par l'exercice du travail principal de la personne concernée.

Question 6: Pour les salariés travaillant dans une entreprise privée, demander s'ils reçoivent en plus du salaire et des primes, d'autres montants provenant de leur participation aux bénéfices. Si l'intéressé participe aux bénéfices et qu'il n'a rien reçu durant l'année de référence, indiquer qu'il participe aux bénéfices. La valeur portée comme réponse à la question suivante sera "zéro".

Question 7: Noter la valeur totale des montants reçus par l'intéressé et engendrés par sa participation aux bénéfices durant les 12 derniers mois et dans le cadre de son travail principal.

Question 8: Estimer les avantages reçus en espèce ou en nature sous forme de logement, de transport, de vêtement, de nourriture, etc... et ce durant les 12 derniers mois et relativement à l'exercice du travail principal.

Question 9: Noter si l'enquêté a exercé un travail secondaire au cours des 12 derniers mois autre que celui pour lequel, il vient de mentionner son revenu salarial.

Pour les questions 10,11 et 12, les mêmes types d'informations collectées au niveau des questions 2,3 et 8 seront demandées pour l'exercice du travail secondaire au cours des 12 derniers mois.

Partie G: Mobilité professionnelle: situation 5 ans avant l'enquête

L'objet de cette partie est de présenter le profil des activités économiques exercées par la population âgée de 15 ans et plus et ce cinq ans avant l'exécution de cette enquête.

Question 2: Répondez à cette question: si l'âge de la personne concernée n'est pas 15 ans et plus, ne lui posez pas le reste des questions.

Question 3: Selon la réponse déclarée, noter le code correspondant au lieu où résidait la personne concernée il y a cinq ans. La notion de résidence signifie que la personne concernée a passé plus que 6 mois dans le lieu déclaré.

Question 4: Demander la cause qui était à l'origine du changement du lieu de résidence d'il y a 5 ans, noter le code correspondant.

Question 5: Pour déterminer si la personne concernée était active occupée ou non il y a cinq ans, basez-vous sur la définition de l'actif occupé présenté ci-haut (au début des instructions de cette section).

Question 6: Pour les personnes qui étaient actives occupées il y a cinq ans, demander leur type d'activité en se basant sur les définitions sus présentées des types d'activité et d'inactivité.

Question 7: Noter si la personne concernée exerce actuellement (au moment de l'enquête) la même profession celle déclarée au niveau de la question 1 de la section D que celle qu'il a exercé il y a cinq ans.

Question 8: Préciser le genre de la profession qu'a exercé l'enquêté cinq ans avant l'exécution de cette enquête.

Question 9: Ne posez pas cette question telle qu'elle est structurée à tous les répondants. Demander plutôt l'activité économique de l'établissement où travaillait l'enquêté il y a cinq ans. Comparer ensuite la branche d'activité correspondante à l'activité de cet établissement à la branche d'activité de l'établissement où cette personne travaille actuellement.

C'est cette comparaison qui vous permet de formuler la réponse exacte à cette question, sinon une mauvaise compréhension de l'enquêté aboutirait à une réponse détournée.

Question 10: Si la réponse est négative à la question 9 et si vous aviez formulé la question 9 selon la proposition des instructions relatives à cette même question, vous pouvez répondre à cette question sans la poser à l'enquêté.

Sinon demander la branche d'activité économique d'il y a 5 ans et vérifiez l'exactitude de la réponse à la question 9.

Question 11: Le statut professionnel signifie la situation dans la profession: salarié, indépendant, employeur, aide familiales, associé ou membre d'une coopérative, apprenti,... Pour formuler une réponse exacte à cette question, demander d'abord le statut professionnel relatif à la profession exercée il y a cinq ans et comparer ce statut à celui qui se rattache à la profession actuellement exercée. Vous formulez ainsi la réponse vous-même sans que vous vous souciez de l'erreur d'observation qu'induirait une formulation directe de cette question.

Question 12: Si la question 11 est bien posée, formulez vous-même la réponse.

Sinon demander le statut professionnel d'il y a cinq ans et vérifier si l'enquêté a bien compris la question 11. Si vous constatez une discordance, n'hésitez pas de vous assurer de la bonne réponse et de rectifier celle de la question 11 dans le cas d'une discordance.

SECTION 7: INVENTAIRE DES BIENS DURABLES POSSEDES

On relèvera quelques équipements du ménage, essentiellement ceux servant pour la préparation des repas, le chauffage, l'entretien, et le loisir. En effet, cette section concernera quelques appareils électriques et non électriques qui sont au moment de l'enquête en bon état pour l'utilisation immédiate ou bien ceux qui vont être réparés en vue de les employer de nouveau.

La première partie de cette section comporte la liste des biens durables qu'on propose de suivre. Pour chaque appareil, poser au ménage la question suivante: "Votre

ménage dispose-t-il de...".

En cas de réponse négative, cocher "NON" et répéter la question pour l'article suivant.

On n'observera dans ce tableau que les acquisitions faites pour la résidence principale du ménage. Par contre, celles concernant le logement secondaire seront saisies au niveau du questionnaire sur les dépenses (relevé rétrospectif sur 12 mois).

En cas de réponse affirmative ("Oui"), on vous demande de dégager le nombre d'appareils possédés.

Une fois que la liste des biens durables possédés par le ménage est déterminée, l'enquêteur remplira la "deuxième partie " du tableau.

Question 2: Nature du bien dont dispose le ménage:

Inscrire la nature exacte du produit possédé. On réservera une ligne pour chaque bien possédé. En cas où le ménage possède, par exemple, deux télévisions en couleurs; on enregistrera chacune sur une ligne.

Indiquer le code du bien durable dans la case réservée à cet effet.

Cas particuliers:

- Pour les biens durables en cours de livraison, si le ménage a fait une commande et le bien est en cours de livraison, enregistrer ce bien durable.
- Les appareils utilisés à usage professionnel ne seront pas pris en compte.

Question 3: Durée d'acquisition

Pour chaque bien possédé, indiquer la durée d'acquisition en années et en mois. Si ce bien a été acquis il y'a plus d'une année, les autres questions de cette section ne seront pas renseignées et de ce fait, il faut passer au bien suivant.

Pour les biens acquis au cours des 12 derniers mois, précédant le jour de relevé on vous demande de collecter les informations suivantes:

Question 4: Etat du bien à l'acquisition

Indiquer l'état du bien possédé au moment de l'acquisition. Ce bien peut être acquis à l'état neuf ou d'occasion.

Question 5: Mode d'acquisition

Préciser le mode d'acquisition du bien possédé. Il peut s'agir d'un bien acheté au comptant ou à crédit, d'un don reçu ou autres modes. Pour les biens provenant d'un don reçu d'un ménage résident, passer au bien suivant.

Question 6: Valeur du bien acquis (en Dirhams)

Préciser la valeur du bien possédé au moment de son acquisition.

Pour les biens achetés à crédit, on prendra le montant global, c'est-à-dire le prix d'achat au comptant, les intérêts et les divers frais.

Section 8: TRANSPORT

Cette section se compose de 3 parties réservées respectivement aux véhicules, aux motos et aux bicyclettes. Au niveau de chaque partie, on identifiera d'abord ces moyens de transport et on dégagera ensuite les frais occasionnés par leur acquisition et les dépenses qu'engendre leur usage. Noter que ces frais et ces dépenses sont relatives aux 12 mois de référence et que ceci implique que même si un ménage a disposé d'un moyen de transport durant cette période et que ce moyen n'est plus à la disposition du ménage au moment de l'enquête, on doit en tenir compte. C'est

ce que ressort d'ailleurs de la formulation des questions posées au début de chaque partie. Noter également que la disposition signifie que le ménage utilise le moyen de transport même s'il n'en est pas propriétaire (cas des voitures mis à la disposition de certains salariés par leur employeur).

Partie A:

Véhicules

Réserver une colonne pour chaque véhicule.

Question 1: Préciser au répondant que sa déclaration doit concerner les véhicules dont l'usage principal n'est pas professionnel mais domestique et qui ont été à sa disposition durant les 12 derniers mois.

Question 2: Noter le nombre de véhicules à usage domestique qui sont à la disposition (ou l'étaient) au cours des 12 derniers mois.

Question 3: Identifier le propriétaire de chaque véhicule déclaré à la question 2. Les codes des réponses prévues sont indiqués sur le questionnaire.

Question 4: Noter l'état d'acquisition: véhicule acquis neuf ou d'occasion.

Question 6: Demander le montant payé pour l'achat des véhicules durant les 12 derniers mois ? Si la voiture est achetée à crédit, noter le prix brut qui est égal au prix du véhicule augmenté des intérêts.

Question 7: Indiquer le montant des vignettes payées durant les 12 derniers mois pour chaque véhicule.

Question 8: Après avoir dégagé la périodicité de paiement de l'assurance pour chaque véhicule, indiquer le montant de la dépense effectuée pour cette période.

Question 9: Indiquer la périodicité d'achat du carburant pour chaque véhicule, Ainsi que le montant de la dépense effectuée.

Question 11: Il s'agit de relever les diverses dépenses d'entretien effectuées par le ménage enquêté durant les 6 mois ayant précédé la date de l'interview. Ces dépenses

sont relatives au vidange, lavage, révision, achat de pneu....etc

Question 13: Si la réponse est affirmative à la question 12, demander les dépenses de réparations effectuées durant les 3 derniers mois.

Question 14: Evaluer avec l'aide du répondant frais et charges autres que ceux engendrés par l'entretien, la réparation, l'essence, l'assurance, les vignettes et le prix d'acquisition, au cours d'une période donnée.

Pour certaines de ces rubriques, l'unité de temps est précisée à l'avance.

Question 15: Noter si en plus de l'usage domestique, le véhicule est utilisé à un ou plusieurs sages professionnels.

Question 16: Relever la part de déplacement réservée à l'usage professionnel et noter la telle qu'elle est déclarée par le répondant. Demander des explications en cas de confusion.

Question 17: Si le véhicule n'appartient pas à un membre du ménage, noter le montant d'essence mensuellement octroyé par l'employeur à la personne utilisatrice de ce véhicule. Si l'employeur n'octroie aucun montant, noter celui dépensé par l'utilisateur ou la part supplémentaire qu'il a l'habitude d'allouer par mois à l'achat d'essence.

Question 18: Demander, si un (ou plusieurs) membre (s) du ménage a (ont) fait un (des) accident (s) durant les 12 derniers mois.

Question 19: Si la réponse est affirmative à la question 18, indiquer le nombre d'accidents durant les 12 derniers mois.

Question 21: S'il y a des frais occasionnés par un ou plusieurs accidents, indiquer le montant global des dépenses effectuées pour chaque véhicule.

Partie B:

Motocycle

Question 1: Demander, si le ménage dispose d'un motocycle. Si la réponse est négative, on passe à la partie suivante.

Question 2: Noter le nombre de motocycle dont dispose le ménage.

Question 5: Pour les motocycles acquis durant les 12 derniers mois, indiquer le prix d'achat augmenté des intérêts en cas d'une acquisition à crédit.

Question 6: Indiquer la périodicité de paiement des assurances, ainsi que le montant de la dépense effectuée pour chaque motocycle.

Question 7: Dégager la dépense d'essence pour chaque motocycle. Cette dépense doit refléter la moyenne durant la période qu'il faut préciser dans la case correspondante.

Question 8: Relever le montant des réparations et d'entretien dépensé durant la période qu'il faut préciser dans la case correspondante.

Question 10: Si le (s) motocycle(s) est (sont) utilisé(s) à usage professionnel. Dégager avec le répondant la part des déplacements réservées à l'exécution d'une activité professionnelle.

Partie C:

Bicyclette

On ne relève au niveau de cette section que les bicyclettes pour usage de transport. Si un ménage a acquis une bicyclette pour un autre usage (jeux ou autre), celle-ci ne sera pas observée au niveau de cette section. Au cas où le ménage a acquis une bicyclette en tant que jouet pour un enfant, les dépenses de cette acquisition seront enregistrées au niveau de la partie des dépenses non alimentaires.

Question 1: Demander, si le ménage dispose d'une bicyclette à usage de transport.

Si la réponse est négative, on passe à la section suivante.

Question 2: Ne prendre en considération que le nombre de bicyclette dont l'usage est réservé au transport pour adulte (personne âgée de 15 ans et plus).

Question 3: Dégager le prix augmenté des intérêts si l'achat de la bicyclette est fait à crédit. Cette question ne concerne que les bicyclettes achetées durant les 12 derniers mois.

Question 4: Indiquer dans la case correspondante le montant des dépenses d'entretien et de réparation des bicyclettes, durant une période à déterminer par l'enquêté. Le code de chaque unité de temps est mentionné sur le questionnaire.

SECTION 9: V A C A N C E S

L'objet de cette section est d'étudier certains aspects des séjours effectués par une ou plusieurs personnes du même ménage. Ces aspects concernent notamment le mode d'hébergement, la raison, ainsi que la destination et les frais occasionnés.

Question 1: Demander si un ou plusieurs membres du ménage se sont déplacés hors de la résidence principale du ménage pour une raison non professionnelle et pendant une durée de 4 jours et plus durant les 12 derniers mois. Si la réponse est affirmative, posez les autres questions de cette section.

Question 2: Noter le nombre de séjours effectués indépendamment du nombre des membres du ménage qui ont participé. Ainsi, chaque "séjour" effectué par chaque personne ou par un groupe de personnes sera compté comme un déplacement s'il a dépassé 3 jours et s'est effectué pour une raison non-professionnelle. Rappeler au répondant qu'il s'agit de la totalité des séjours de 4 jours et plus pendant les 12 derniers mois.

Les informations seront demandées par séjour. Si le nombre de séjour dépasse 6, prenez un questionnaire vierge relatif à la section 9.

Question 3: Le nombre de personne ayant effectué le séjour: il s'agit ici de l'effectif des membres du même ménage qui ont effectué chaque séjour d'une façon collective.

Question 4: Noter le code du lieu (Maroc ou Etranger) où le séjour s'est effectué. Si une partie de ce séjour est effectuée au Maroc et l'autre partie à l'étranger, noter "mixte".

Question 5: Noter la nature du lieu où chaque séjour a été effectué. Aidez-vous des modalités de réponse pour clarifier la question.

Question 6: Préciser le moyen principal du transport utilisé lors de chaque séjour.

Question 7: Demander aux concernés pour chaque séjour où ils ont été logés le long de ce séjour. Il s'agit du mode d'hébergement relatif à la majorité des jours passés hors domicile.

Question 8: Demander la raison qui est à l'origine du déplacement ou du séjour hors domicile. N'oublier pas que cette raison ne doit pas être à caractère professionnel.

Question 9: Noter si les séjours ont engendré des dépenses.

Question 10: Demander le montant global qui a été dépensé pendant chaque séjour par la personne ou les personnes qui ont participé.

Question 11 & 12: Demander au répondant s'il peut ventiler le montant global dépensé pendant le séjour en dépenses d'alimentation, d'hébergement, de transport et pour d'autres fins. Généralement, l'enquêté peut se rappeler des frais de transport et d'hébergement. Commencer donc par demander les montants affectés à ces deux postes ce qui aidera le répondant à se rappeler du reliquat souvent alloué à l'alimentation.

SECTION 10: M I G R A T I O N

Les questions de cette section sont à poser à tous les membres du ménage âgés de 7 ans et plus. La migration pourrait être considérée comme un moyen à travers lequel les personnes cherchent à améliorer leur niveau de vie. Pour le remplissage de cette section, on vous demande de suivre les instructions suivantes:

Vu la nature de cette section, le remplissage de celle-ci doit être menée avec les personnes concernées elles-mêmes. Cependant, pour les enfants ayant émigré avec leurs parents, les informations pourraient être demandées à ces derniers.

Question 2: Demander à la personne si elle est née dans le lieu où se déroule l'enquête (c'est-à-dire, le douar pour les unités primaires rurales et la ville pour les unités primaires urbaines).

Ainsi, un enquêté citadin qui a changé plusieurs fois sa résidence principale, tout en restant dans la même ville; il sera considéré comme une personne n'ayant pas changé de "résidence actuelle".

Le lieu de naissance se définit comme le lieu de résidence habituelle de la mère du déclarant au moment de la naissance de ce dernier.

Il n'est pas rare qu'une femme accouche ailleurs de son lieu de résidence habituelle, en raison, le plus souvent de l'impossibilité d'y obtenir des soins de maternité. Pour ce cas, c'est le lieu de résidence habituelle de la mère qui sera considérée comme lieu de naissance de l'enquêté concerné.

Question 3: Si la réponse à la Q(2) est affirmative (1), demander au déclarant s'il a résidé auparavant dans un autre lieu (autre douar ou autre ville) que celui où il habite actuellement.

Si la réponse est 1, on continue l'interview.

Si la réponse est 2, on passe au membre suivant du ménage.

Question 4: Préciser le lieu de naissance de l'enquêté en affectant le code approprié à la réponse fournie.

Pour la dimension des villes déclarées, se référer au formulaire prévu à cet effet pour pouvoir chiffrer la réponse.

Question 5: Préciser l'âge de l'enquêté au moment où il a quitté son lieu de naissance.

L'âge est à exprimer en années révolues.

Question 6: Demander à l'enquêté quel était son état matrimonial au moment où il a quitté son lieu de naissance.

Question 7: Préciser comment l'enquêté a quitté son lieu de naissance: seul ou accompagné de quelqu'un (membre de son ménage, famille, personne sans lien). Concernant les modalités d'accompagnement, on tient à faire les remarques suivantes:

* Seul (e) pour rejoindre la famille: si l'enquêté a rejoint quelqu'un de sa famille se trouvant dans le lieu de destination.

Exemple:

- . Une femme qui rejoint son mari.
- . Un enquêté qui rejoint une personne avec lien familial suite à la demande de celle-ci.

* En compagnie des parents: si le déclarant a quitté son lieu de naissance en compagnie de son père et/ou de sa mère.

* En compagnie de l'époux (se) et/ou des enfants: si le déclarant a quitté son lieu de naissance en compagnie de son épouse (ou époux) et/ou de ses enfants. C'est la migration des ménages.

* En compagnie d'un membre de la famille: si le déclarant a quitté son lieu de naissance en compagnie d'une personne avec lien familial et sans être un membre de ménage pour autant.

* En compagnie d'une personne sans lien: si le déclarant a quitté en compagnie d'une personne qui n'est ni membre de son ménage, ni ayant un lien familial.

Question 8: Demander à l'enquêté combien de fois a-t-il changé (au moins une fois) sa résidence (douar ou ville) depuis qu'il a quitté son lieu de naissance.

Si la réponse est affirmative, indiquer le nombre de fois au niveau de la question 9, c'est-à-dire le nombre de changements de lieu de résidence (destination douars et/ou villes), non compris le premier lieu d'émigration.

Pour les enquêtés qui habitent toujours dans la même ville ou le même douar,

après avoir quitté leur lieu de naissance, on mettra le code 2 ("Non") et on passe à la question 12.

Question 10: Pour les enquêtés ayant une réponse affirmative à la Q(8), préciser la nature du lieu où ils avaient vécu, avant de s'installer dans leur résidence actuelle.

Utiliser le formulaire 5 pour dégager la dimension des villes où avaient vécu les enquêtés concernés.

Question 11: Demander au déclarant la durée séparant le moment où il a quitté son lieu de résidence antérieure (douar ou ville) et la date d'enquête.

Cette durée est à exprimer en ans et mois révolus.

Question 12 et 13: L'enquêteur aura à déduire à partir de la Q(11) si la dernière migration a eu lieu au cours des 12 derniers mois ou non. Si oui, il faut passer à la question 13 pour demander le montant des frais occasionnés par cette dernière migration. Sinon, passez à la question 14.

Question 14: Préciser la raison qui a poussé l'enquêté de s'installer dans le douar ou la ville de sa résidence actuelle.

Ne pas suggérer des réponses à l'enquêté. Il faut laisser à l'enquêté d'indiquer sa propre raison, puis vous lui affectez le code approprié.

Les raisons d'installation de la résidence actuelle doivent être relevées au niveau des personnes concernées elles-mêmes et non au niveau des déclarants.

SECTION 11: FÉCONDITÉ

Partie A: Fécondité

L'objet de cette section est de recueillir des informations sur la fécondité actuelle. Cette partie est réservée à toutes les femmes du ménage qui sont âgées de moins de

55 ans.

L'ordre des femmes lors du remplissage de cette section n'est pas important.

Question 1: Noter le numéro d'ordre de la femme concernée.

Question 2: Il s'agit de savoir si la femme enquêtée a mis au monde, au cours des cinq dernières années qui précèdent la date de l'enquête, des enfants (né vivant). On qualifie d'enfant né vivant, toute naissance qui a donné un signe de vie tel que la respiration, le cri, le battement du coeur,..... même si ce signe n'a duré qu'un laps de temps très réduit.

Les enfants morts-nés ne doivent en aucun cas être considérés comme des enfants nés vivants.

Question 3: Au niveau de cette question, il s'agit de dégager le nombre d'enfants (nés vivants) que la femme enquêtée a mis au monde au cours des cinq dernières années précédant la date de l'enquête, une fois que vous avez dégagé ce nombre que vous renseignez directement à la colonne 3.4, vous devez le répartir selon:

3.1)- nombre de garçons

3.2)- nombre de filles

3.3)- nombre d'enfants (garçons, filles) qui sont encore en vie

3.4)- Total des enfants mis au monde par la femme enquêtée au cours des cinq dernières années précédant la date de l'enquête.

N.B : la somme des colonnes 3.1, 3.2, 3.3 n'est pas toujours égale au total donné par la colonne 3.4.

Question 4: Cette question est posée uniquement à l'enquêteur dans le but de sélectionner une catégorie de femmes enquêtées auxquelles on doit poser les questions 5,6,7,8 donc l'enquêteur doit relever l'âge de la femme concernée tel qu'il est spécifié à la section 1 et mettre le code "1" si la femme est âgée de moins de 55 ans. et le code "2" si la femme est âgée de 55 ans et plus, on ne pose pas les question 5,6,7,8.

Question 5: Demander si le couple concerné utilise un moyen contraceptif pour éviter une grossesse ou espacer les naissances au moment de l'enquête.

Question 6: Si la réponse à la question 5 est négative, c'est-à-dire la femme ou son mari n'utilise aucun moyen de contraception, demander lui alors la raison principale de la non utilisation d'une méthode quelconque de contraception et noter le code correspondant à la raison déclarée.

Question 7: Il s'agit de savoir lequel des moyens contraceptifs est utilisé pour le couple concerné. Alors ces moyens sont mentionnés comme suit:

01- Pilule: Les femmes peuvent prendre une pilule tous les jours.

02- D.I.U (stérilet): Les femmes peuvent avoir un stérilet que le médecin ou l'infirmière leur place dans l'utérus.

03- Injections: Les femmes peuvent recevoir une injection par médecin ou infirmière pour éviter de tomber enceinte pendant plusieurs mois.

04- Diaphragme, Mousse, Gelée: Les femmes peuvent se mettre à l'intérieur une éponge, un suppositoire, un diaphragme, de la gelée ou de la crème avant d'avoir des rapports sexuels.

05- Condom: Les hommes peuvent se mettre un Condom (une capote anglaise) pendant les rapports sexuels.

06- Stérilisation féminine: Les femmes peuvent subir une opération pour ne plus avoir d'enfants.

07- Stérilisation Masculine